

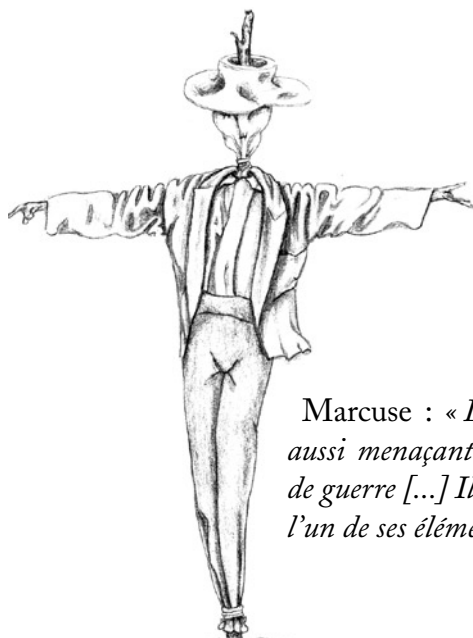


MAUVAISES INTENTIONS

**L'outil « antiterroriste » et la
« mouvance anarcho-autonome »**

dossier de presse & recueil de textes publics

— mai 2008 —



Marcuse : « *L'ennemi est là en permanence, aussi menaçant en temps de paix qu'en temps de guerre [...] Il a sa place dans le système. C'est l'un de ses éléments de cohésion.* »

Outre les sources de la presse bourgeoise, les principales sources utilisées pour la réalisation de ce dossier sont les sites d'« information alternative » sur Internet : Indymedia Paris [[HTTPS://PARIS.INDYMEDIA.ORG](https://paris.indymedia.org)], Indymedia Lille [[HTTP://LILLE.INDYMEDIA.ORG](http://lille.indymedia.org)], Indymedia Nantes [[HTTP://NANTES.INDYMEDIA.ORG](http://nantes.indymedia.org)], Indymedia Grenoble [[HTTP://GRENOBLE.INDYMEDIA.ORG](http://grenoble.indymedia.org)], Brassicanigra [[HTTP://BRASSICANIGRA.ORG](http://brassicanigra.org)], A-infos [[HTTP://WWW.AINFOS.CA/FR](http://www.ainfos.ca/fr)]. A également été utilisé le site du journal l'*Envolée* [[HTTP://LEJOURNALENVOLEE.FREE.FR](http://lejournalenvolee.free.fr)]... L'orthographe des textes et articles a été corrigée.

En guise d'introduction...

« Troubler gravement l'ordre public »

Code pénal (articles sur l'anti-terrorisme : 706-16 à 706-25 du CPP)

Inutile de nous étendre ici sur les raisons d'un regain de tension : révoltes plus ou moins diffuses, grèves spontanées, mouvements sociaux qui débordent le cadre légal imposé... et pas seulement en France.

Tout un chacun sent bien l'oppression quotidienne au travail, pour se nourrir, se loger. Aussi, maintenir le capitalisme nécessite pour ses gestionnaires d'exercer une pression de chaque instant sur ceux qu'ils exploitent : la Loi, le contrôle et la peur restent leurs meilleurs outils.

Séparer. Isoler. Catégoriser. « Diviser pour mieux régner » sera toujours l'une des pratiques les plus efficaces du pouvoir. Son instrument de propagande, la presse ; mène régulièrement des campagnes ciblées : révoltes, débordements, fait-divers passent successivement sous le feu des projecteurs, sous la hargne du procureur, et, soi-disant avec le consentement populaire, doivent finir derrière les barreaux.

Depuis quelques années, la figure du terroriste reprend du poil de la bête et, mondialement, cela fonctionne à merveille. En France, l'Etat place dans le « fourre-tout terroriste » tous ceux qui le menacent politiquement, que ce soit ceux qui souhaitent se substituer à lui (intégristes religieux, nationalistes,...) ou ceux qui veulent l'abattre définitivement. L'irrationnel prend alors, dans l'imaginaire collectif, le dessus sur toute analyse politique.

Un vieil épouvantail est agité depuis les élections présidentielles de 2007 : les « autonomes ». Police et médias accolent l'étiquette « mouvance anarcho-autonome », réduisant ainsi à un réseau organisé, tout un ensemble diffus d'idées et de pratiques libératrices. Assumer la critique de l'Etat et du Capital en paroles et en actes impose, de fait, une confrontation physique et matérielle avec ces derniers. Chose qui paraît impossible à la plupart des gens et qui, si elle existe, ne peut être que le fruit d'une manipulation de la police, d'une théorie du complot, de petits écervelés ou encore de pratiques d'extrême-droite... Autant d'explications repoussoirs et annihilantes pour affirmer que la critique en actes ne serait pas à la portée du commun des mortels. Ce qui renforce le sentiment d'impuissance généralisé.

Rien d'étonnant à ce que l'Etat veuille fusionner ces deux peurs : peur du « terrorisme », peur des « anarchistes ». C'est à nouveau chose faite depuis quelques mois.

Si l'idée de constituer ce dossier de presse nous est chère, c'est qu'il s'agit de démonter, une bonne fois pour toute, ce mécanisme qui incarcère directement un petit nombre et qui souhaite museler le plus grand nombre. Nous avons voulu compiler quelques articles de la presse bourgeoise largement inspirée des dires de la police et de la justice, ainsi que de plus nombreux textes, analyses, affiches,... en réponse à la peur terroriste.

Solidarité avec les camarades incarcérés !

Pas de peur qui tienne !

Rage et détermination !



Articles tirés de la presse bourgeoise...

Liste non exhaustive des articles parus :

- *L'extrême gauche radicale tentée par la violence.* Le Figaro, 8 juin 2007.
- *Les anarchistes transportaient une bombe artisanale en kit.* Le Parisien, 23 janvier 2008.
- *Paris : double incarcération pour transport de chlorate à Vierzon (Cher).* AFP, 29 janvier 2008.
- *La police enquête sur la violence de l'extrême gauche radicale.* RTL, 29 janvier 2008.
- *Un couple interpellé sur l'A71 soupçonné de terrorisme.* Le Berry Républicain, 30 janvier 2008
- *Une jeune fille arrêtée pour l'attentat raté de la dépanneuse.* Le Parisien, 30 janvier 2008.
- *Arrestation d'une jeune fille pour un attentat raté contre des policiers.* Choc, 30 janvier 2008.
- *Les RG s'inquiètent d'une résurgence de la mouvance autonome.* Le Monde, 1^{er} février 2008.
- *Interview de Michelle Alliot-Marie : « Je veux mettre fin à la propagande terroriste ».* Le Figaro, 1^{er} février 2008.
- *Les RG s'inquiètent du renouveau de l'extrême gauche « autonome ».* J.-Y. Camus pour Rue89.com, 7 février 2008.
- *Alliot-Marie voit action directe partout.* Bakchich.info, 20 février 2008.
- *La France n'est pas encore revenue aux années de plomb.* 20 minutes, 26 février 2008.
- *De l'anarchisme à l'islamisme radical - L'atlas du terrorisme.* Hors-série de Courrier International. Mars 2008.
- *Les nouveaux combattants de l'ultragauche.* Le Point, 1^{er} mai 2008.
- *Le retour de l'ultragauche.* L'express, 1^{er} mai 2008.
- *L'antiterrorisme traque les « anarcho-autonomes ».* Le Parisien, 2 mai 2008.

L'extrême gauche radicale tentée par la violence

Le Figaro, 8 juin 2007.

Les autorités s'inquiètent de la résurgence de groupes extrémistes auxquels elles attribuent la série d'actions criminelles de ces dernières semaines.

De source policière, un millier de militants français de la gauche radicale, dont une centaine de « casseurs », ont fait le voyage en Allemagne pour y prendre part aux protestations contre le G8. À Paris, les services de renseignement s'intéressent aux agissements de cette mouvance.

« Cette poignée d'ultras nous rappellent de mauvais souvenirs : dans les années 1970, les « autonomes » ont commencé par des actions similaires et cela s'est terminé par des bombes et des assassinats. » Selon ce policier, la surveillance des groupes violents d'extrême gauche est redevenue une « priorité opérationnelle » pour les renseignements généraux alors que la police judiciaire est saisie de plusieurs dossiers liés à cette mouvance.

Une mouvance particulièrement active ces dernières semaines. Qualifiés « d'anarcho-autonomes » par les services de police, ces militants sont plusieurs centaines en France dont une cinquantaine en Ile-de-France où ils occupent une demi-douzaine de squats « politiques ». S'y ajoute plus d'un millier de sympathisants actifs dont 150 à 200 à Paris. Leurs lieux d'implantation (Toulouse, Rennes, Nantes, universités parisiennes de Nanterre, de Tolbiac ou de Saint-Denis...) correspondent souvent à des bastions du mouvement anti-CPE au cours duquel ils ont commencé à faire parler d'eux. Ils ont ensuite redoublé d'efforts à l'occasion de la présidentielle. En faisant dégénérer des manifestations comme ce fut le cas les 6 et 16 mai dernier. La dernière tentative en ce sens remonte à samedi dernier. C'était à Paris entre la place Blanche et le cimetière du Père Lachaise. Changeant de stratégie, ces partisans de l'action directe ont tout d'abord privilégié l'attaque de locaux de partis politiques toutes tendances confondues. En région parisienne, 35 permanences ont été prises pour cible : 21 pour l'UMP, 8 pour le PS, 3 pour les Verts et 2 pour le Parti communiste.

Chapeautés par des mentors

Seconde méthode, clairement calquée sur les violences urbaines : l'incendie volontaire. La section anti-terroriste de la brigade criminelle est ainsi saisie de près de cent incendies de ce type en avril et en mai auquel il faut ajouter une tentative d'incendie de véhicules devant le commissariat de police du XVIII^e arrondissement. Des suspects ont été interpellés dans certaines affaires : la plupart sont jeunes (une vingtaine d'années) et sont chapeautés par des mentors plus âgés. Tous sont connus comme des partisans de la violence et certains ont déjà été repérés dans les récents incidents de la gare du Nord ou dans l'occupation de locaux universitaires au cours du mouvement anti-CPE.

La sous-direction antiterroriste de la police judiciaire enquête quant à elle sur l'attaque d'un centre des impôts à Toulouse et sur deux tentatives d'attentat, avec des engins incendiaires du même type, contre un pylône EDF dans les Bouches-du-Rhône et un relais TDF à Lyon. À cette violence, répond la radicalisation du discours dans les tracts et sur les blogs « amis » où l'on trouve des formules comme « on l'a pas souhaité mais c'est la guerre. Le feu ne se propagera pas tout seul » ou des hommages aux « rebelles enfermés » comme Georges Ibrahim Abdallah, condamné pour les attentats de 1986 ou les militants d'Action directe. Sont aussi évoquées « les caisses cramées » et « les violences dans les quartiers populaires » dans une tentative de séduire les banlieues. « Pour le moment sans succès », précise un policier, « on a simplement observé qu'au cours de la manifestation du 16 mai, une poignée de jeunes de cité avaient pour la première fois rejoint les militants radicaux ».

Jean Chichizola

Une jeune fille arrêtée pour l'attentat raté de la dépanneuse

Le Parisien, 30 janvier 2008.

Même les services spécialisés ont du mal à les nommer : les « anarchos », les « autonomes », les « totos » ou encore les « juniors terroristes ». Cette mouvance d'extrême gauche « totalement inorganisée », selon un expert, inquiète en tout cas et oblige les policiers à employer les grands moyens. Témoin, l'enquête menée depuis le 2 mai dernier après la découverte d'un engin explosif déposé sous une dépanneuse de la préfecture de police garée sous les fenêtres du commissariat du XVIII^e arrondissement de Paris. Des investigations très lourdes qui viennent d'aboutir partiellement avec la mise en cause d'une jeune fille âgée de 24 ans, interpellée dans le cadre d'une autre affaire. C'est une mèche de cheveux laissée sur l'engin explosif qui a permis de la confondre. Retour le 2 mai dernier, rue de Clignancourt à Paris. Des policiers en faction devant leur commissariat sont intrigués par la présence d'un volumineux sac en plastique sous une dépanneuse garée devant le bâtiment. A l'intérieur du colis, un engin explosif est découvert. Pas une bombe de professionnel, mais plusieurs bouteilles remplies d'un liquide incendiaire et reliées à un dispositif de mise à feu. En pleine campagne présidentielle, l'affaire est prise au sérieux.

Confondue par des cheveux

De minutieux prélèvements sont effectués sur l'engin par les experts du laboratoire de la préfecture de police. Plusieurs traces ADN sont trouvées. L'enquête est transmise à la brigade criminelle et à la sous-direction antiterroriste (Sdat) de la police judiciaire. Les mois passent, jusqu'au rebondissement de la semaine dernière lorsqu'une patrouille des douanes intercepte un véhicule près de Vierzon (Cher). Dans le coffre : environ 2 kg de chlorate de soude ainsi que de la documentation expliquant la fabrication de bombes artisanales. Les deux occupants de la voiture, une fille et un garçon âgés de 24 et 26 ans, sont interpellés et confiés aux policiers de la Sdat. Et c'est en comparant le profil ADN de ces deux suspects que les enquêteurs s'aperçoivent que la jeune fille a laissé une mèche de cheveux sur l'engin retrouvé sur la dépanneuse parisienne huit mois auparavant. « Ils ont tous les deux le profil de cette mouvance d'extrême gauche qui surfe sur la vague anti-CPE et anti-Sarkozy pour se développer », analyse une source proche du dossier. La section antiterroriste du parquet de Paris s'est saisie des deux dossiers, celui de Vierzon et celui de la dépanneuse. Et ce n'est peut-être pas fini, car cette mouvance inquiète. Il y a les radars automatiques qui explosent sous les bombes du Fnar, ce curieux groupuscule à l'origine de huit attentats, la justice antiterroriste s'étant aussi saisie de ce dossier. Mais les polices de Toulouse et de Rennes travaillent également sur un curieux trio trois étudiants rennais, deux garçons et une fille âgés de 21 et 25 ans, mis en examen et incarcérés depuis novembre dernier après avoir fait exploser une « bombe test » près de Toulouse. Ces jeunes activistes avaient été repérés pendant les récentes manifestations étudiantes au Mirail, où ils étaient venus « animer » quelques assemblées générales. Ils viennent d'être entendus par un juge rennais au sujet de l'explosion d'une voiture piégée début novembre 2007 devant la Direction régionale des douanes de Rennes.

Damien Delseny avec Stéphane Albouy

Les RG s'inquiètent d'une résurgence de la mouvance autonome

Le Monde, 1^{er} février 2008.

Les renseignements généraux sont formels : on assiste, en France, à la résurgence d'une mouvance, qualifiée pour l'heure d'« anarcho-autonome », violente, qui prospère sur le terreau des conflits sociaux touchant les jeunes tels que l'opposition au contrat première embauche (CPE), en 2006, et à la loi LRU, en 2007.

« L'affaiblissement à droite comme à gauche des partis politiques qui permettent d'exprimer les frustrations sociales se traduit, l'histoire de France et de ses voisins le montre, par l'apparition de mouvements radicaux et violents », indique au Monde Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur.

A Toulouse, dans la nuit du 24 au 25 novembre 2007, deux hommes et une femme sont interpellés alors qu'ils viennent de faire sauter un engin explosif dans un champ. Randall V., 20 ans, Grégoire M., 22 ans, et Daphné C., 21 ans, transportent avec eux un produit explosif, le triacétone triperoxyde (TATP), placé dans le couvercle d'une boîte en fer avec un inflammateur de type « détaupeur ». Ce dispositif était relié à deux fils soudés à une pile de 9 volts, le tout étant raccordé à un minuteur électrique. A leur domicile toulousain, les enquêteurs retrouvent une importante documentation « anarchiste », avec des noms évocateurs : *L'Insurrection qui vient*, ou *Organe de liaison au sein du parti imaginaire*. Sur le disque dur de leur ordinateur, quelques phrases comme : « C'est ici qu'on se rassemble pour tout faire partir en cendres. » Les policiers procèdent à des rapprochements. Ces trois jeunes gens sont rattachés à la mouvance « autonome » de la région nantaise, en particulier à Baptiste H., très en vue, à l'automne 2007, lors du blocage de l'université Rennes-II contre la loi LRU. Les services de renseignements le suspectent même d'avoir tenté de constituer à l'époque un groupe armé.

Randall V. avait été signalé en mai 2006 à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), où il logeait dans un squat « politique », et il s'était fait remarquer des policiers lors des manifestations anti-CPE. Quant à Daphné C., elle s'était introduite en compagnie d'une vingtaine de jeunes de la mouvance autonome dans les locaux du consulat du Danemark, en mars 2007, toujours en Loire-Atlantique. L'explosif découvert intrigue également les enquêteurs. Le TATP a été utilisé, en mars 2006, contre deux distributeurs de billets installés près de Nantes, mais aussi lors d'une manifestation contre la construction de l'établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault (Loire-Atlantique).

Plusieurs foyers sont repérés : en Bretagne, où l'on dénombre deux squats « politiques », dans le Sud-Ouest, mais aussi en région parisienne. Autre exemple de cette porosité, les enquêteurs ont découvert en perquisition à Toulouse un passeport établi au nom de Pierre D., arrêté en mars 2006 lors de l'occupation des locaux parisiens de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Selon un rapport des RG, cette mouvance se caractérise donc par « une grande mobilité (...) ayant pour objectif de créer des foyers de lutte ». Et les enquêteurs de souligner « l'apparition d'une génération de militants déterminés à passer à l'action violente ».

Cela aurait pu être le cas, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), le 19 janvier. Ce jour-là, Damien B., Yvan H. et Bruno L. sont arrêtés en possession d'un pochon avec des clous tordus, des rouleaux de Scotch, un sachet de poudre blanche, un produit allume-feu, ainsi qu'un bocal contenant 2,28 kg de poudre blanche. Envoyée au laboratoire de la préfecture de police de Paris, il s'avère que cette poudre est un mélange hautement explosif de sucre et de chlorate de soude. Pour les experts, l'association de ces éléments peut conduire à la confection d'un « engin explosif à fragmentation et à potentialité létale ».

Comme à Toulouse, les enquêteurs saisissent en perquisition de la documentation « anarchiste ». Déférés et mis en examen, deux des jeunes sont écroués. Là encore, les services stigmatisent « la montée en puissance d'une nouvelle génération d'agitateurs, en phase de radicalisation ». D'autant que, quelques jours plus tard, à Bourges, le 23 janvier, un autre militant, Franck F., est retrouvé porteur de deux sacs d'un kilogramme de chlorate de soude et de plusieurs documents, dont l'un, rédigé en italien, détaille la fabrication d'une bombe. Il était en compagnie d'une jeune femme dont le profil ADN correspond aux traces retrouvées, en mai 2007, à Paris, sur un engin explosif placé sous une dépanneuse de la préfecture de police. Les douaniers ont retrouvé dans leurs affaires trois plans de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville (Yvelines).

Gérard Davet

Entretien de Alliot-Marie :

« Je veux mettre fin à la propagande terroriste »

Le Figaro, 1^{er} février 2008

Le ministre de l'Intérieur s'inquiète des agissements d'individus isolés influencés par Internet et d'une menace d'attentat chimique. Michèle Alliot-Marie, qui sera entendue mardi par la commission des lois de l'Assemblée nationale, a décidé de réunir chaque semaine les responsables de la lutte antiterroriste.

Le Figaro. Quelle est aujourd'hui la première menace terroriste pour la France ?

Michèle ALLIOT-MARIE. Le terrorisme islamiste est bien sûr notre première préoccupation. Des groupes liés à al-Qaïda, au Maghreb, au Liban ou dans la zone pakistano-afghane peuvent vouloir frapper des Français expatriés ou des militaires en opération. Ils peuvent chercher à perpétrer des attentats sur notre sol. Enfin, des fanatiques isolés et fragiles peuvent être manipulés en France même par ces groupes et devenir des kamikazes en puissance. Ce fut le cas il y a quelques mois pour un islamiste interpellé par la Direction de la surveillance du territoire dans l'est de la France.

Comment ces individus peuvent-ils être manipulés ?

Parfois par les membres de réseaux, mais aussi par le biais d'Internet. On y trouve aujourd'hui la propagande terroriste mais aussi des conseils pour fabriquer des explosifs ou même des armes chimiques.

Craignez-vous particulièrement une attaque chimique ?

Les groupes terroristes connaissent très bien le fonctionnement de nos sociétés et cherchent à y semer la terreur la plus dévastatrice et la plus médiatique. Une attaque chimique provoquerait un effet de panique.

Comment mieux lutter contre une telle utilisation d'Internet par les terroristes ?

C'est une de mes préoccupations majeures, et l'une des priorités que j'ai assignées aux services. Cela nécessite du matériel supplémentaire, des effectifs spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité, des moyens juridiques. Je veux que nous puissions arrêter la propagande terroriste, découvrir les réseaux opérationnels, remonter jusqu'à eux et les empêcher de nuire.

De nombreux sites Internet sont domiciliés dans des pays étrangers, et notamment aux États-Unis, ce qui rend leur interdiction plus difficile...

J'irai prochainement aux États-Unis pour étudier avec les responsables américains comment renforcer notre efficacité antiterroriste, tout en respectant naturellement les libertés fondamentales. J'ai également régulièrement des discussions avec mes partenaires européens sur ce point.

Il y a quelques jours, un groupe de jeunes, présentés comme des « anarcho-autonomes », a été interpellé par les services de police qui les soupçonnaient de visées terroristes. Peut-on parler d'un retour du terrorisme d'extrême gauche ?

C'est un phénomène limité mais incontestable. Depuis plusieurs mois, j'étais encore ministre de la Défense, j'ai souligné les risques d'une résurgence violente de l'extrême gauche radicale. Le passé nous a montré que la faiblesse des partis politiques extrêmes ouvre souvent la voie aux groupuscules terroristes comme Action directe, les Brigades rouges ou la Fraction armée rouge. L'anticipation est essentielle dans la lutte contre le crime en général et le terrorisme en particulier. Elle est la meilleure des protections. Dès mon arrivée à l'Intérieur, j'ai voulu une direction de la prospective et de la stratégie et j'ai chargé la future Direction centrale du renseignement intérieur de suivre tout particulièrement ces phénomènes.

Croyez-vous à une résurgence de tels groupes en France ?

Nul ne peut le prévoir. Mais la situation évolue extrêmement vite. En quelques mois, depuis l'élection présidentielle, on est passé des slogans radicaux aux cocktails Molotov et aujourd'hui à la volonté de fabriquer de véritables engins explosifs.

A-t-on une idée de l'importance de cette mouvance violente ?

Ce sont quelques dizaines d'individus rassemblés dans des petits groupes informels à l'idéologie assez sommaire. Ils se caractérisent par leur rejet de toute espèce d'expression politique démocratique et leur discours extrêmement violent. Autant de motifs qui m'ont poussée à renforcer leur surveillance par les services de renseignements et de police judiciaire.

Alliot-Marie voit Action Directe partout

Bakchich.info, 20 février 2008.

La Place Beauvau fantasme la résurgence d'un terrorisme rouge en France. Une manœuvre pas tout à fait innocente.

Mais quelle mouche a piqué la ministre de l'Intérieur ? A nouveau en grâce aux yeux de Sarkozy, qui l'aurait félicitée pour ses résultats lors d'un dernier Conseil des ministres, MAM se sent pousser des ailes. La voilà qui voit des terroristes rouges partout. « *Depuis plusieurs mois, j'étais encore ministre de la Défense, a-t-elle raconté au Figaro début février, j'ai souligné les risques d'une résurgence violente de l'extrême gauche radicale. Le passé nous a montré que la faiblesse des partis politiques extrêmes ouvre souvent la voie aux groupuscules terroristes comme Action directe, les Brigades rouges ou la Fraction armée rouge* ». Bigre. Il est vrai qu'en novembre 2007, trois loustics avaient fait sauter un engin explosif... dans un champ : une boîte de fer, une pile, un inflammateur, un minuteur, un peu de produit explosif et le tour est quasiment joué. Reprenant les éléments des Renseignements généraux, *Le Monde* (2 février) a raconté les faits. Le papier, prévu au démarrage pour être publié en Page trois, a été réduit à l'arrivée et relégué plus loin dans le journal au moment du bouclage.

Certes, madame la ministre a lu dans ses notes que les membres d'Action directe – Ménigon, Rouillan etc... – ont fricoté avec la mouvance autonome, avant de verser dans un terrorisme impitoyable. On se souvient de la série d'assassinats ciblés – Georges Besse, le général Audran et d'autres. Mais néanmoins, comme toujours, les choses sont plus nuancées. A entendre quelques spécialistes du dossier, l'Intérieur trouve un intérêt certain à gonfler le phénomène à partir de quelques affaires. Place Beauvau, où un seul flic des RG, nouveau sur le sujet, suit le dossier, et à la Préfecture de police, où une dizaine de gus sont chargés d'enquêter, on s'interroge... « *Non, il n'y a pas de retour d'Action Directe* », se marre un flic. Et de raconter la saga de ces électrons libres : pas d'extrême-gauche, pas anars mais « autonomes ». « Totos » comme disent certains.

Dès les années 1970, les « totos » français, copiant allègrement leurs petits camarades italiens particulièrement actifs, se sont élevés contre l'aliénation des ouvriers et de la société, écrasés selon eux par l'Etat, les partis politiques, les syndicats de tout poil, voire même... les machines. Dans le socle idéologique des autonomes voisinent pêle-mêle la lutte pour l'abolition des prisons et des centres de rétention pour sans-papiers, celle des lois de répression, et même de la vidéosurveillance, des bornes biométriques d'accès et des nanotechnologies. Bref, y a de quoi faire. De doux poètes, ces autonomes, qui rêvent de « zones libérées » et se verraient bien vivre, à l'instar des pirates, sur l'île de la Tortue, libres du « joug » de toute société normalement constituée... Il faut dire que parmi les trois tendances qui composent les mouvements autonomes, l'une est influencée par les idées anarchistes, la deuxième est plus proche de l'ultra-gauche, c'est-à-dire de la gauche de la gauche des partis communistes, et la troisième puise carrément dans les idées « situationnistes », la critique radicale de la « société du spectacle » chère à Guy Debord. On les voit d'ailleurs graviter autour d'un imaginé « Parti imaginaire ».

« *La tentation a été de faire l'amalgame avec les violences urbaines* »

Très proches de leurs camarades italiens, allemands, suisses et espagnols, vivant souvent de squats en squats – encore que les plus anciens préfèrent désormais le confort de leurs appartements –, les « totos » ont toujours donné du fil à retordre aux autorités, qui a toujours surveillé de près ou de loin leurs activités. Entre 1977 et 1980, un membre des RG de la Préfecture de police de Paris a même infiltré le mouvement – son témoignage passionnant a paru dans le *Nouvel Obs*. La base de leurs revendications reste la fronde anti-carcérale. Sous Chalandon – c'est dire la nouveauté – ils avaient déjà pondu un Manifeste contre le programme de construction des 3000 places de prison. Ils se mêlent le plus souvent aux manifs sociales, contestant l'extrême gauche et les communistes, se heurtant à ces vilains bourgeois que sont les Jeunesses communistes révolutionnaires (jeunes trotskystes) et la Confédération nationale du travail... « *On a toujours eu du mal à quantifier leurs actions violentes car ils ne les revendiquent jamais. Quand ils agissent en marge des manifestations, c'est difficile de faire la part des choses avec la casse causée par ailleurs* », raconte un flic.

Ce dernier souligne : « *Longtemps la tentation a été de faire l'amalgame avec les violences urbaines quand les événements se déroulaient en banlieue* ». C'est exactement ce qui se passe actuellement. Depuis l'affaire du CPE, l'élection de Sarkozy et le vote de lois toujours plus répressives, la frange contestataire a repris du poil de la bête. Des séries de voitures brûlées en 2007, des permanences politiques cassées en plein Paris, l'exemplaire original de la Constitution de 1958 déchiré : oui, c'étaient les autonomes. Alors qu'auparavant les faits étaient traités en droit commun par les parquets locaux, depuis quelques mois le parquet anti-terroriste est saisi. Voilà comment on découvre soudain un « terrorisme » autonome...

Laurent Léger





***Textes,
analyses,
affiches...***

Fontenay-sous-Bois :

3 camarades mis en examen pour un fumigène dans le 94

Indymedia Nantes, 24 janvier 2008.

Samedi 19 janvier en début d'après-midi, dans le Val-de-Marne, deux personnes se font contrôler par la BAC en rentrant dans leur voiture. Les policiers procèdent à une fouille et trouvent un fumigène « fait soi-même ». À ce moment-là, un ami passe par là et se fait également embarquer.

Au commissariat, les trois personnes étant fichées politiquement par les RG, les flics s'emballent : le fumigène devient tout à coup un produit explosif. Les trois sont alors placés en garde à vue (pour 48 heures) pour association de malfaiteurs, détention et transport de produits incendiaires ou explosifs. La seule chose qu'ils déclarent pendant ces 48 heures, c'est que c'est un fumigène et que les autres accusations sont fausses. Certains de leurs habits sont enlevés de force pour être analysés par la police scientifique. Ils refusent d'être signalisés (photographie, empreintes digitales et ADN).

Le dimanche matin à 8 heures à Bagnolet (93), le domicile de deux d'entre eux a été perquisitionné pendant 2 heures. Emportés dans leur délire antiterroriste, la police judiciaire du Val-de-Marne convoque le déminage, la police criminelle, les RG, et même la brigade antiterroriste. Évidemment, ils ne trouvent rien d'autre qu'un peu de littérature antiautoritaire, placée sous scellés. La brigade antiterroriste n'est pas saisie de l'« affaire » puisqu'ils n'ont rien trouvé. Les policiers laissent un appartement ravagé (meubles explosés, matelas éventrés, porte défoncée...)

Au bout de 48 heures, les trois sont déférés au parquet de Créteil. Ils passent devant le juge d'instruction qui leur annonce leur mise en examen et l'ouverture d'une enquête pour :

- association de malfaiteurs
- détention et transport de produits incendiaires ou explosifs en vue de commettre des destructions ou des atteintes aux personnes
- refus de se soumettre aux empreintes digitales, ADN et aux photos.

Suite à ça, ils passent à huis clos devant le juge des libertés et de la détention. Les deux premiers arrêtés sont incarcérés à Fresnes et Villepinte en attente du procès. Le troisième est relâché et mis sous contrôle judiciaire. La date du procès n'a pas été fixée parce que le juge d'instruction estime que l'enquête n'est pas close : il est clair que c'est les idées et les pratiques antiautoritaires qui sont visées par ces investigations.

Exprimons notre solidarité aux copains enfermés pour des idées qui sont aussi les nôtres.

<http://nantes.indymedia.org/article/13676>

A propos des dernières arrestations...

Indymedia Lille, 3 février 2008.

Deux personnes ont été arrêtées mercredi 23 janvier par les Douanes à Vierzon. Elles ont été placées en garde à vue. Rapidement, l'enquête a été confiée à la brigade antiterroriste de Paris. Deux perquisitions ont eu lieu à Paris au domicile des deux interpellés. Une troisième a eu lieu à quelques centaines de kilomètres de Paris. Elle a duré plusieurs heures, étalée sur deux journées. Des prélèvements d'empreintes digitales et ADN ont été effectués (draps, verres...). La maison a été placée sous scellés. Une autre personne a déjà été convoquée dans les nouveaux bâtiments de Levallois-Perret regroupant différentes polices (services du contre-espionnage, de l'antiterrorisme et des renseignements). Les deux personnes interpellées ont subi une garde à vue de 96 heures, à l'issue de laquelle ils ont été déférés au TGI de la Cité devant le juge d'instruction, puis devant le juge des libertés et de la détention. Suite à ça, les deux personnes ont été placées en détention provisoire aux maisons d'arrêt pour hommes et femmes de Fleury-Mérogis. Les chefs d'inculpation ne sont pas encore connus. L'instruction étant ouverte et les camarades n'ayant pas encore pu se prononcer sur les faits, il est impossible d'en savoir plus.

D'après la presse (*Le Parisien* du 30/1), sans doute informée par la police, les deux personnes ont été arrêtées en possession de chlorate de soude ainsi que de documentation expliquant comment fabriquer des bombes artisanales. La SDAT (sous direction de l'anti terrorisme) en charge du dossier aurait effectué grâce au prélèvement ADN de l'un des deux interpellés un lien avec une affaire en cours : la tentative d'incendie durant la période électorale d'un véhicule de police garé devant le commissariat du 18^e arrondissement.

L'enquête est ouverte. Vu qu'elle relève du domaine de l'antiterrorisme, de gros moyens sont à disposition du juge et des flics. Le pouvoir cherche à nous effrayer, à nous isoler, à nous diviser, à nous affaiblir. Il est d'autant plus nécessaire de rester solidaires et de réagir collectivement tant à l'extérieur qu'avec les prisonniers.

<http://lille.indymedia.org/spip.php?article11916>

Arrestations dans le 94 pour un fumigène : quelques précisions...

L'envolée n° 22, février 2008.

Le 19 janvier dernier, trois personnes sont arrêtées dans le Val-de-Marne en possession d'un fumigène « maison », de quelques pétards et de clous tordus. Ces personnes étant fichées aux RG, s'ensuivent une garde à vue de quarante-huit heures, une perquisition qui ravage un appart, la prison pour deux des interpellés, une libération sous contrôle judiciaire pour le troisième en attente de procès. La section antiterroriste s'est déplacée pour la perquisition, mais ne se saisit pas de l'affaire qui reste du domaine correctionnel. Une enquête est ouverte pour association de malfaiteurs, détention et transport d'engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes. Ce fichage et le fait qu'elles ont refusé en garde à vue de se soumettre à la « signalisation » (photos, empreintes, ADN) ont entraîné ce montage judiciaire très décalé par rapport aux faits. Dans les jours qui ont suivi, les médias en ont encore rajouté à coups de titres racoleurs, comme dans *Le Parisien* du 22 janvier, « *Les anarchistes transportaient une bombe en kit* », ou dans l'article du *Monde* du 2 février. La méfiance vis-à-vis de ce que l'on peut lire dans les médias bourgeois est une évidence depuis toujours ; encore plus quand les informations proviennent comme ici de fuites policières et relayent la version judiciaire à charge dans cette affaire. Gardons à l'esprit que les copains en taule ne peuvent pas s'exprimer, il est donc essentiel de revenir un peu sur les faits, en connaissance de cause.

Les personnes arrêtées ce jour-là se rendaient à la manifestation contre les centres de rétention qui avait lieu depuis Porte-Dorée en direction du centre de rétention de Vincennes. Depuis un mois et demi maintenant, de nombreuses actions et mobilisations ont lieu contre ces centres de rétention, venant des retenus (refus du comptage, émeutes à l'intérieur, grèves de la faim, incendies) comme de l'extérieur (rassemblements, manifestations). Ces rassemblements, notamment à Vincennes, ont été marqués à plusieurs reprises par l'utilisation de fumigènes, de feux d'artifices et autres pétards pour dérouter la police et signaler aux retenus qui luttent à l'intérieur l'existence de mobilisations à l'extérieur. Rappelons-nous entre autres du 31 décembre, où peu après minuit, un feu d'artifice avec fusées, pétards et fumigènes eut lieu près du centre de Vincennes. Il y eut également une manifestation le 3 janvier, une le 5, puis le 19 et encore très récemment, le 2 février. Certaines ont réuni plusieurs milliers de personnes et toutes ont donné lieu à l'utilisation de feux d'artifices, de fumigènes ou de pétards. Quant aux « clous tordus » cités par les journaux, ils nous rappellent plutôt des crève-pneus que l'on laisse sur la route pour crever les pneus, des voitures de police et des camions cellulaires de préférence. Ils ont aussi déjà été utilisés plusieurs fois, notamment lors des derniers rassemblements.

Nous ne cherchons pas ici à adopter un discours de l'innocence, nous savons bien que ce que nous venons de décrire est délictuel, au même titre que n'importe quel rassemblement non déclaré en préfecture ou que le fait de courir quand la police veut nous arrêter (rébellion). La lutte nous place presque immédiatement dans l'illégalité. Nous voulons rappeler le contexte de mobilisation politique dans lequel ces arrestations ont eu lieu. Nous voulons aussi dénoncer le montage policier et judiciaire, dénoncer le fait qu'un fumigène et des crève-pneus envoient directement en taule et font presque basculer dans « l'antiterrorisme », un concept qui s'applique à de plus en plus de situations.

Cette construction judiciaire a des objectifs évidents : isoler, diviser et faire taire. Isoler les gens arrêtés du reste du mouvement en les qualifiant de « *junior terroristes* » irresponsables et déconnectés du reste de la société et des mouvements de lutte et de révolte qui la traversent. Faire taire en inspirant la peur à ceux qui luttent. Faire taire un mouvement qui grossit et qui dérange politiquement en se battant pour la fermeture des centres de rétention. Faire taire tous ceux qui luttent contre l'enfermement et le traitement que l'Etat fait subir en France aux classes populaires et aux étrangers. Faire taire en montrant que participer à ces luttes peut envoyer directement à Fresnes ou à Villepinte. Les précédentes manifestations, notamment celle du 5 janvier, avaient déjà été tendues et ponctuées d'échauffourées, notamment lorsque des centaines de personnes ont investi le parking du centre de rétention de Vincennes pour se rapprocher des retenus et échanger avec eux des cris de « Liberté ! », il y avait d'ailleurs déjà eu des arrestations. Les arrestations du 19 janvier doivent donc être replacées dans le contexte de cette lutte contre les centres de rétention qui a rassemblé dernièrement des milliers de personnes.

La détention de fumigènes et de crève-pneus qui vaut à deux personnes d'être actuellement emprisonnées et leur utilisation sont des pratiques partagées qui font partie de ce mouvement. Il est primordial que tous les gens qui participent ou se sentent solidaires de cette lutte n'oublient pas les copains incarcérés et leur manifestent soutien et solidarité, notamment en relayant l'information, en diffusant ce texte, en écrivant d'autres, ou par d'autres moyens. Parce que nous mobiliser collectivement quand on nous attaque nous rend certainement plus forts que de se replier chacun dans son coin, ne laissons pas la répression s'abattre dans le silence et l'anonymat.

SOLIDARITE AVEC LES CAMARADES INCARCERES

FERMETURE DES PRISONS ET DES CENTRES DE RETENTION

Tract trouvé lors d'une manifestation devant le centre de rétention de Vincennes.

Solidarité !

Indymedia Paris, 26 février 2008. Communiqué du collectif Kalimero Paris.

Il y a tant de raisons de se révolter contre ce monde, rien d'étonnant donc si certains, certaines le font et agissent. L'Etat, aidé par les journalistes et tous les garants de l'ordre existant (syndicats et partis en première ligne), répond généralement en montrant du doigt une partie des révoltés qu'il enferme dans des catégories créées pour l'occasion : les émeutiers se résument à la « racaille », comme la débrouille devient de la « criminalité organisée », et retenir un patron peut être considéré comme une « prise d'otage »... Tous rapports de causalité sociale et politique disparaissent, ne laissant place qu'à des êtres méchants ou fous furieux, auxquels personne ne pourrait s'identifier.

Des spectres hantent le monde

Ces différentes désignations d'« ennemis intérieurs » servent à séparer, à isoler du reste de la société celles et ceux qui s'opposent à la bonne marche du système et percent la lourde chape de la pacification démocratique. Il s'agit de créer un consensus contre eux pour les réprimer plus facilement. Instiller la peur est de longue date pour l'Etat une manière de souder la société. Cela lui permet de se renforcer en se posant en protecteur... au besoin par la terreur. La révolte se diffuse en novembre 2005 et c'est l'état d'urgence, le GIGN et le RAID sont envoyés de plus en plus souvent pour mater les récalcitrants. À intervalles réguliers, on nous ressort aussi la figure du « terroriste », pratique pour présenter des « monstres » aux actes incompréhensibles et totalement « étrangers » au commun des mortels. La notion de « terrorisme » dont dispose l'Etat est suffisamment large pour qu'il puisse l'appliquer à son gré face à certaines situations. Ainsi, deux faits complètement similaires pourront être qualifiés ou pas de « terroristes ». Cela a bien sûr des conséquences sur le traitement policier et judiciaire : prolongement de garde à vue pouvant aller jusqu'à six jours, difficulté accrue pour voir un avocat, puis pour préparer la défense...

Crapules ou paranos ?

Aujourd'hui, beaucoup font des pieds et des mains pour se démarquer des suspectés, inculpés ou condamnés. Que ce soit en proclamant n'avoir rien en commun avec ceux qui sont sous le coup de la justice, en ressassant les théories sur la manipulation ou en employant les catégories du pouvoir (criminels, terroristes, psychopathes), ils font exactement le jeu que l'Etat attend d'eux. Peut-être pensent-ils ainsi apparaître comme plus responsables et plus légitimes, et – qui sait – devenir des interlocuteurs de choix de l'Etat. En effet, reprendre les catégories policières : les « bons manifestants » et les « méchants casseurs », les grévistes « responsables » et ceux qui ne respectent même plus leur outil de travail, etc. revient à dire qu'il faut agir exclusivement selon les règles du jeu imposées par notre adversaire. Quand les âmes bien-pensantes disent « *la révolte, oui certes. Mais pas comme ça et pas maintenant* », elles la repoussent encore à de lointains ailleurs ou à un hypothétique avenir. Et elles continuent à présenter des actes de rébellion concrète et réelle comme « étrangers ». Affirmer qu'il est inconcevable que des gens s'opposent directement à l'ordre existant, c'est dire à demi-mot qu'il n'y a pas de révolte sociale possible. Chercher à coller aux révoltes un visage, une identité, une structure, c'est faire un travail de flic ; leur inventer des meneurs, une source

Kalimero Paris

Kalimero est un collectif et une caisse de solidarité. Il a pour objet de collecter des sous pour les prisonniers ainsi que de se rencontrer pour discuter des différentes situations. Une fois par mois se tiennent une réunion et une auberge espagnole (apporter à boire et à manger).

En prison on a besoin d'argent pour se procurer les denrées de base (sel, sucre, timbres, tabac, etc.). Pour permettre aux personnes incarcérées de satisfaire ces besoins élémentaires, nous souhaitons leur envoyer des mandats mensuels de 120 euros. Une caisse de solidarité a besoin de continuité. Nous n'avons ni sponsor, ni mécène, aussi avons-nous convenu d'un rendez-vous par mois pour collecter des sous afin d'alimenter la caisse. Ces rencontres sont également l'occasion d'échanger des informations, d'assurer le suivi des différentes histoires et de discuter des situations qui se présentent. Dans un souci de régularité, ces rencarts ont été fixés une fois par mois à 18h pour la réunion et à 20h pour une auberge espagnole. Pour envoyer de l'argent et pour être tenus au courant des prochains rendez-vous de kalimero, vous pouvez demander à être inscrit sur la mailing list de kalimero en écrivant à kalimeroparis@gmail.com.

Le n° de compte pour faire un virement : 10278 06137 00020471901 clé 07

Sinon chacun peut déposer de l'argent en liquide dans toutes les agences du Crédit Mutuel en donnant ce n° : 06137 00020471901

de financement occulte, des ficelles tirées dans l'ombre, c'est nier qu'elles n'ont souvent besoin que de moyens rudimentaires et de détermination.

Forger et utiliser ses propres moyens de lutte placerait-il de fait en dehors du champ des luttes sociales ? C'est le discours que tiennent l'Etat et ses relais directs car ils défendent leurs intérêts... Cependant, il semble plus étrange de constater à quel point il est intégré chez la plupart des personnes qui prennent part aux mouvements de lutte. Chacun devrait avoir à l'esprit que plus l'Etat, sa justice et sa police restreignent le champ de ce qui est permis, plus celui de l'illégalité s'étend au point de s'immiscer dans l'ensemble de nos faits et gestes. Ne pas se satisfaire des critères édictés par l'Etat et ses acolytes n'est pas faire preuve d'un esprit de transgression « extraordinaire », c'est simplement se donner la possibilité d'agir au quotidien.

Contre toutes les prisons

Aujourd'hui, de manière générale, la taule est une arme aussi banalement appliquée contre la conflictualité sociale que le coup de matraque ou le lacrymogène. La prison n'est pas qu'un lieu où l'on enferme pour détruire méthodiquement le déviant, c'est aussi une idée distillée dans tout le corps social, une menace qui doit produire que chacun se tienne tranquille. Elle est l'aboutissement des techniques d'isolement et de séparation. De plus en plus nombreux sont celles et ceux qui finissent enfermés derrière des murs et des portes bien verrouillées par des cercles concentriques de matons, de juges, de flics, de journalistes, de syndicalistes responsables. Arracher l'individu à ses relations, séparer chaque corps par l'encellulement et aussi isoler une partie des prolétaires que l'on enferme des autres restés à l'extérieur : voilà la technique et la fonction du système carcéral. Et si la solidarité est l'arme la plus efficace contre la répression – et la prison en particulier – c'est parce qu'elle est l'exact contraire de ces séparations.

Solidarité !

https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=95822

Appel du Front de Libération des Fumigènes

Indymedia Paris, 22 mars 2008.

Nous, fumigènes de tous les pays et de toute composition, réunis en assemblée le samedi 22 mars 2008, lançons un appel international aux manifestants, révoltés et autres amants de la liberté : allumez-nous, faites-nous flamber !

Si nous avons pris la décision de lancer cet appel international, c'est que l'heure nous semblait grave. Alors que nous apprenions avec joie qu'un certain nombre d'entre nous étaient partis en fumée lors de la dernière manifestation antiguerre à New York et de piquets de grève tenus par les ouvriers d'une usine à Ankara (Turquie) la semaine dernière, nous prenions connaissance d'une situation hexagonale catastrophique. En effet, plusieurs personnes ont été emprisonnées ces dernières semaines pour le simple fait d'avoir été, sur le chemin d'une manifestation, contrôlées en notre présence. Non seulement l'un d'entre nous est toujours sous scellés dans les mains de la police, mais, plus grave, la mafia capitaliste du moment voudrait faire passer celles et ceux qui nous font briller pour de dangereux terroristes. Nous, fumigènes de tous les pays et de toute composition, sommes résolus à ne pas laisser s'installer ce genre de conneries dans les têtes.

C'est pourquoi nous répétons quelques évidences :

— Nous faire partir en fumée est une pratique ancestrale, simplissime et toujours efficace pour poser de joyeuses ambiances lors de manifestations et rassemblements.

— Que nous soyons artisanaux – 1/3 de chlorate de soude (désherbant total), 1/3 de sucre, 1/3 de farine –, ou bien industriels – et donc nécessairement plus chers –, la seule chose qui nous importe, c'est qu'on nous fasse partir en fumée.

— Et, évidemment soucieux de l'état de la planète, notre condition de désherbant total ne nous a jamais plu...

Le FLF appelle manifestants, militants et autres joyeux drilles à porter bien haut les couleurs des fumigènes en craquant quelques allumettes. De nombreuses manifestations sont prévues, et elles ne se feront pas sans nous. Le 5 avril, par exemple, une journée nationale de manifestations contre la chasse aux sans-papiers est prévue : cela devrait être, pour nous, le moment d'une véritable démonstration de force. Et si nous pouvions, désormais, entendre scander à chaque manifestation le plus beau slogan du FLF « Chlorate, sucre, farine ! Chlorate, sucre, farine !... », cela nous réchaufferait le cœur à tout jamais !

Faites-nous flamber ! Faites-nous briller !

Liberté pour les camarades emprisonnés !

Le Front de Libération des Fumigènes.

PS : Appel également signé par : L'Internationale Pétraradante (IP), le Groupe des Furieuses Banderoles (GFB), la Fédération des Clous Tordus (FCT), le Collectif « de la peinture sur les murs »...

https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=96872



« Noël en rétention, Pâques en prison » Solidarité contre la machine à expulser

Tract diffusé lors de la manifestation du 5 avril et trouvé sur Indymedia Paris le 8 avril 2008.

Derrière les murs des centres de rétention, les sans-papiers tentent régulièrement de s'organiser contre leur enfermement. Le fonctionnement de ces prisons administratives (la surveillance permanente, le turn-over des « retenus », la pression policière) rend difficile d'autres formes de révolte que la grève de la faim, ponctuelle et isolée. Cet hiver pourtant, la colère des prisonniers sans papiers s'est manifestée pendant trois mois sans interruption. Dans les prisons pour étrangers de Vincennes, du Mesnil-Amelot, de Rennes, dans la zone d'attente de ZAPI 3, à Roissy, grèves de la faim, communiqués, refus de rentrer dans les chambres,

refus d'être comptés, incendies de cellules, et malheureusement, tentatives de suicide et automutilations se succèdent.

Et pour une fois, une lutte menée par des prisonniers sans papiers n'a pas rencontré que de l'indifférence à l'extérieur. À force de voir ces situations se multiplier, la course aux expulsions s'accélère, beaucoup de gens ont fini par transformer leur indignation en révolte. Depuis la résistance aux rafles dans les quartiers et les transports publics jusqu'aux interventions dans les aéroports pour éviter une expulsion en passant par les coups de téléphone quotidiens dans les centres et la présence dans les tribunaux, des réseaux de solidarité s'organisent et des gens agissent directement.

Enfin, voilà des milliers de personnes devant un centre de rétention plusieurs semaines de suite criant « liberté » d'une même voix avec les « retenus ». Cette lutte a su, un temps au moins, dépasser la simple revendication d'une amélioration des conditions de rétention. Comme tout lieu d'enfermement, on ne peut imaginer et voir ces centres « s'humaniser » ou se limiter à la privation de liberté et rien d'autre. Les sans-papiers le crient eux-mêmes suffisamment.

À l'intérieur, la répression est constante et brutale. On transfère, on tente d'expulser les soi-disant leaders sans papiers sans réussir à éteindre le mouvement. Alors, on fait stationner des cars de CRS en permanence devant le centre de Vincennes. Ils interviennent à l'intérieur pour mater la révolte : enfermement dans les chambres ; mise à l'isolement ; comptages et fouilles à poil en pleine nuit dans la cour ; tabassages en règle au moindre prétexte. Le harcèlement est permanent pendant deux mois. Pour empêcher toute communication entre les prisonniers et les manifestants, les abords du centre sont verrouillés par des cordons de gardes mobiles. Malgré tout, les sans-papiers continuent de s'organiser et de se battre.

À l'extérieur, on tente de briser les solidarités. Plusieurs personnes qui ont en commun d'avoir exprimé leur solidarité avec ces hommes et ces femmes sont arrêtées, inculpées et pour certaines emprisonnées. Quatre personnes sont arrêtées lors d'un feu d'artifice devant le centre de Vincennes le 31 décembre 2007. Elles sont relâchées dans la nuit grâce à la mobilisation. Lors de la marche sur le centre de rétention du 5 janvier 2008, un militant est arrêté sur le parking du centre car il a voulu s'approcher des détenus. Accusé de « coups et blessures sur agent », il passe en procès le 17 juin à 9 heures à la 30^e chambre du tribunal de Paris. Sur le chemin de la manifestation nationale contre l'allongement de la durée de rétention du 19 janvier, trois personnes sont arrêtées pour avoir eu dans leur sac des fumigènes et des pétards. Une enquête est ouverte pour « association de malfaiteurs, détention et transport d'engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes ». Des appartements sont perquisitionnés et saccagés. Deux personnes, Ivan et Bruno, sont depuis plus de deux mois en détention préventive à Fresnes et à Villepinte où elles attendent qu'une date de procès soit fixée. Dans la nuit du 12 au 13 février, après que les détenus du centre de Vincennes aient une nouvelle fois subi les tabassages et les taser de la police (une enquête a depuis été ouverte sur cette nuit), quatre personnes sont arrêtées et accusées d'avoir tagué « fermeture des centres de rétention » sur les murs de la gare RER voisine. Placées sous contrôle judiciaire avec interdiction de se rendre dans le Val-de-Marne, elles passent en procès le 15 avril au tribunal de Créteil. Le 27 février, quatre passagers d'un avion de Royal Air Maroc sont descendus de l'avion, pour s'être opposé à l'expulsion de deux Maliens raflés deux semaines plus tôt au foyer pour travailleurs étrangers de la rue Terre-aux-Curés dans le XIII^e arrondissement. À force de ténacité face aux policiers, les deux sans-papiers ont été redescendus et n'ont pas été expulsés. Mais les quatre passagers passent en procès le 18 avril au TGI de Bobigny pour « entrave à la circulation aérienne ». Le 29 février, idem : la police tente d'expulser deux autres habitants de ce même foyer raflés eux aussi parmi 115 personnes le 13 février au matin. Là encore, les passagers refusent de voyager aux côtés de personnes entravées et bâillonnées. Les sans-papiers ne sont pas expulsés mais un passager est lui aussi descendu de l'avion et poursuivi. La date du procès n'est pas fixée.

Pendant ce temps, dans la presse, montages et mensonges se succèdent. Une fois de plus, la « couverture médiatique » contribue à éteindre le feu. Passée la période des fêtes, des rédactions vides et de la bonne conscience de quelques reportages, les caméras filment ce que le ministère dit de filmer pour démontrer que la lutte est bien finie dans les centres de rétention. Quant à la rafle du foyer Terre-aux-Curés, elle est présentée comme une « action de lutte contre les marchands de sommeil ». Le montage ne tient pas longtemps

et plus d'une centaine de personnes arrêtées ce jour-là sont libérées par la suite, grâce à la mobilisation dans la rue, les tribunaux et les aéroports. Tout aussi grave, dans les jours qui suivent l'arrestation des porteurs de fumigènes, quelques journaux reprennent mot à mot la version policière à coup de titres racoleurs. Cette construction médiatico-judiciaire a des objectifs évidents : isoler, diviser et faire taire. Isoler les gens arrêtés du reste du mouvement en les qualifiant de « *junior terroristes* » irresponsables et déconnectés du reste de la société et des luttes et révoltes qui la traversent. Faire taire en inspirant la peur. Faire taire tous ceux qui luttent contre l'enfermement et le traitement que l'Etat fait subir en France aux classes populaires et aux étrangers.

Aujourd'hui c'est à nous tous de refuser que l'Etat, sa police, ses journalistes aux ordres nous dictent quels moyens de lutte sont légitimes. L'Etat n'expulse pas des chiffres mais fracasse des vies pour les besoins de l'exploitation quotidienne. La menace de l'arrestation et de l'expulsion constitue un moyen de pression sur les sans-papiers qui subissent des boulots pénibles et sous-payés dans des secteurs comme le bâtiment, la restauration, le nettoyage. C'est aussi un moyen de pression sur les « étrangers légaux » qui craignent de se voir refuser le renouvellement de leur titre de séjour. À nous de continuer à nous battre contre les rafles quotidiennes de sans-papiers, l'allongement de la durée de rétention, la construction de nouveaux centres de rétention.

Les dates de procès : le 15 avril au tribunal de Créteil ; le 18 avril au TGI de Bobigny ; le 17 juin à 9 heures à la 30^e chambre du tribunal de Paris. D'autres, dedans et dehors, attendent une date de procès. Soyons nombreux dans les tribunaux.

.....
CONCERT DE SOLIDARITÉ AVEC LES ENFERMÉS ET LES INCULPÉS
CONTRE LA MACHINE À EXPULSER
.....

.....
le 26 avril 2008, 19h, à la **CIP-Idf**, Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France,
14-16 Quai de la Charente, 75019 Paris (Métro Corentin Cariou)
.....

.....
Hip-Hop, Klezmer, Old time, programmation en cours
.....

La brochure *Sans papiers, que faire en cas d'arrestation ?* est disponible sur <http://sanspapiers.internetdown.org>

https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=97692

Paris : Récit du 5 avril, journée de solidarité avec les sans-papiers

Indymedia Paris, 7 avril 2008. Extraits.

[NdE : Certains passages anecdotiques de ce témoignage ont été coupés — dans l'optique de cette brochure — et sont signalés par des pointillés entre crochets]

[...] Cette journée de manifestation commençait avec l'annonce d'une nouvelle du racisme ordinaire, meurtrier quand la police est dans les parages : la veille également, Baba Traoré, un Malien de 29 ans, est mort après s'être jeté dans la Marne, fuyant un contrôle de police. La police le poursuivait parce qu'il n'avait pas présenté de papiers d'identité aux contrôleurs du RER (alors qu'il avait un pass Navigo fonctionnel)...

Cette information toute récente aggravant forcément le climat de tension suscité par la véritable chasse aux sans-papiers menée par l'Etat français.

14 h 30, place d'Italie, de nombreux cortèges se rassemblent et se dirigent doucement vers l'avenue des Gobelins. En tête, des stars plus ou moins connues se placent derrière une banderole officiellement « unitaire » : beaucoup de blancs-becs, des « représentants » syndicaux et des élus, entre autres on y trouve Arlette Laguiller et Maurice Rajsfus. Des tas de journalistes prennent des tas de photos. Et derrière, plus loin, il y a des cortèges de collectifs de sans-papiers, dont plus de 300 d'entre eux avaient été expulsés de l'EHESS par la police, la veille (l'occupation n'aura duré que quelques heures...). Il y a aussi des cortèges d'organisations politiques ou syndicales, de collectifs RESF et autres, un cortège des Panthères Roses ainsi qu'un assez important cortège anarchiste réunissant notamment quelques organisations libertaires (avec une jolie banderole noire pleine de A cerclés, pour la liberté de circulation).

Au bout de quelques minutes, toujours sur l'avenue des Gobelins, une énorme banderole noire est déployée entre deux arbres, au-dessus de la manifestation. On peut y lire « *Vive la solidarité avec les sans-papiers - Liberté pour Bruno, Ivan et les autres* ».

Des fumigènes sont allumés des deux côtés de la banderole et de nombreux tracts distribués, visant à donner quelques explications au sujet de la banderole... Sur un tract intitulé « *Noël en centre de rétention, Pâques en prison - Solidarité contre la machine à expulser* », on peut lire de nombreux exemples d'arrestations ayant eu lieu ces derniers mois autour des luttes contre les centres de rétention, et notamment cette histoire assez révoltante : « *Sur le chemin de la manifestation nationale contre l'allongement de la durée de rétention du 19 janvier, trois personnes sont arrêtées pour avoir eu dans leur sac des fumigènes et des pétards. Une enquête est ouverte pour "association de malfaiteurs, détention et transport d'engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes". Des appartements sont perquisitionnés et saccagés". Deux personnes, Ivan et Bruno, sont depuis plus de deux mois en détention préventive à Fresnes et à Villepinte où elles attendent qu'une date de procès soit fixée.* » D'où les nombreux fumigènes, en signe de solidarité. [...]

Un cortège autonome s'est formé peu à peu, laborieusement car la manif est super longue (à croire qu'on était beaucoup plus que les 15 000 annoncés, sachant que la police en voyait encore moins), derrière une jolie banderole « Destruction des centres de rétention ». Des dizaines de fumigènes, artisanaux ou pas, sont allumés au fil de la manif. [...]

Dans la rue d'Assas, les fumigènes se font de plus en plus nombreux, la densité de la fumée est impressionnante mais n'empêche pas de gueuler « Libérez nos camarades ! » à qui voudra bien l'entendre... Un moment assez fort qui renforce le sentiment de puissance collective à un bon moment. La manif touche à sa fin, à l'approche du 7^e arrondissement, ça rejoint le boulevard Raspail et l'hôtel Lutetia prend des coups (ce palace a notamment servi de QG parisien à la Gestapo pendant la Seconde Guerre mondiale...), ainsi que quelques voitures bien choisies (faut dire que dans le quartier, ça sent la haute bourgeoisie à plein nez), des restes de fumigènes sont laissés dans une Porsche déjà bien abîmée... Une ou deux banques ont également leurs vitrines brisées, puis les fumigènes se font moins nombreux et tout devient plus calme.

J'en profite pour signaler que ce moment un peu plus « offensif » où des propriétés de la bourgeoisie ont été prises pour cibles a eu lieu à un moment où les flics étaient relativement absents. Ce moment a été assez tranquille, ne mettant personne en danger. Cela d'autant plus que les cortèges proches de celui des autonomes n'étaient pas des cortèges de sans-papiers.

En fait, suite à la « casse », rien ne s'est passé. Aucune réaction policière ni rien. Tout cela a été suffisamment mesuré pour que ça ne dégénère pas complètement, et c'était mieux ainsi puisque quelques centaines de mètres plus loin, le quartier était quadrillé par des flics en tenue antiémeute, des grilles, etc.

[...]

Il était alors entre 17 et 18 heures, la dispersion était réelle pour la plupart des manifestants, mais certains d'entre eux se dirigeaient en groupe vers le métro puis le RER, direction le centre de rétention (CRA) de Vincennes. Métro gratuit pour tout le monde, dans les couloirs du métro, de nombreuses pubs sont détournées, ou simplement arrachées. Idem dans les rames du métro.

Détruisons les centres de rétention

Environ 200 personnes se retrouvent devant le CRA, l'ambiance est assez dynamique mais les flics sont disposés de telle façon qu'il est difficile de s'approcher du CRA sans prendre le risque de se faire encercler. Des slogans sont gueulés, les manifestants aperçoivent au loin des sans-papiers enfermés derrière les murs du CRA. Les derniers fumigènes sont allumés. Au bout de quelques dizaines de minutes, le groupe commence à se sentir impuissant et malgré l'arrivée d'une centaine d'autres personnes, la décision est prise de rebrousser chemin... Sur les 300 personnes, il n'y a quasiment que des « autonomes », comme on dit (au sens large, mais en tout cas, les orgas sont absentes – les collectifs de sans-papiers aussi, mais vu le quadrillage policier autour du CRA, ça se comprend). Il est 18 heures passé depuis un moment, certains se dirigent vers le RER et finissent là leur journée de manif, mais environ 150 à 200 personnes partent en manif sauvage !



Il est 18 heures passé depuis un moment, certains se dirigent vers le RER et finissent là leur journée de manif, mais environ 150 à 200 personnes partent en manif sauvage !

Au départ, la manif a un petit côté « promenade », et je réalise que ceux qui se trouvent devant ont l'excellente idée de nous mener vers l'endroit où Baba Traoré est mort la veille, poursuivi par des flics de la BAC. En traversant le pont, l'émotion est à son comble, la circulation est bloquée, des slogans hostiles à la police sont criés, des tags inscrits à la bombe de peinture sur le pont et ailleurs (contre la police, les centres de rétention et les prisons, et quelques « Guerre sociale » bien placés). La manif se dirige un peu au hasard dans Joinville-le-Pont, que pas grand monde ne semble connaître. On croise des jeunes qui nous indiquent le commissariat de police municipale, tout près, tout le monde y va et là, ça gueule des « à Joinville, la police assassine » (ailleurs aussi, mais bon, ici les noyades en fuyant la police semblent presque habituelles... sur ces dernières années, c'est déjà la troisième fois que ça arrive). Tandis que quelques personnes s'attaquent aux panneaux de pub aux alentours (en enlevant les affiches ou en brisant les panneaux), d'autres s'attaquent au commissariat, cassant quelques fenêtres, et à une voiture de police dont le pare-brise arrière est éclaté. Un peu plus tard, car tout ceci se passe assez paisiblement, trois flics municipaux se pointent au loin, visiblement assez effrayés. L'un d'entre eux sort un sifflet... et siffle ! Puis, voyant que tout le monde s'en fout, et que quelques projectiles arrivent sur eux, ils se cassent. Après un moment d'hésitation sur la direction à prendre, la manif repart en arrière et retraverse le pont en rebloquant la circulation. Sur le chemin, tous les panneaux de pub sont brisés et d'autres tags effectués. De quoi agacer le maire local... La police n'a pas encore réussi à « rejoindre » la manif sauvage, qui se termine à l'entrée de la station RER de Joinville-le-Pont (celle où Baba Traoré a été contrôlé la veille, celle où tout le monde descend les jours de manif contre le centre de rétention, situé à quelques centaines de mètres de là). Sur le quai, en attendant le RER, les pubs sont arrachées, taguées, les caméras de vidéosurveillance recouvertes de bombe de peinture noire. Quelques minutes après, la police arrive en force, casques-boucliers-matraques, mais reste en bas de l'escalator et sur le quai d'en face. La tension monte un peu, mais les flics ne font pas les malins non plus. On est au moins 100 sur le quai. Quand le RER arrive, le GPSR (milice de la RATP) descend du RER, tandis que tout le monde monte... On s'est senti bien « libres » pendant cette manif sauvage, mais personne n'a eu le temps d'oublier que nous vivons dans un monde sécuritaire de flics et de vigiles.

Et pour finir, quelques mots repris d'un tract lu lors de la manif (« La meilleure défense, c'est l'attaque ») : « Si la population doit se partager entre les honnêtes gens et les autres, les citoyens et les voyous, nous sommes résolument du côté des voyous. Nous planquons des sans-papiers. Nous faisons des mariages blancs. Nous nous opposons physiquement aux rafles. Nous haïssons la police et perturbons l'embarquement des vols Paris-Bamako. Nous rallions la clandestinité de ceux que nous aidions. Début d'une résistance. Viennent le sabotage et l'offensive. »

https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=97673

Chlorate entre autres choses

Indymedia Paris, 12 avril 2008.

Antiterrorisme et chlorate : du nouveau

Le 19 Janvier 2008, trois personnes ont été arrêtées en possession d'un fumigène « fait maison », de quelques pétards et de crève-pneus alors qu'ils se rendaient à la manifestation contre les centres de rétention. Depuis, deux d'entre eux, Bruno et Ivan, sont en prison dans l'attente de leur procès. Le troisième est sous contrôle judiciaire (voir « *Arrestation pour un fumigène dans le 94, quelques précisions* », Indymédia Paris). Alors qu'ils réfutent les accusations qu'on leur porte (détention et transport d'engins incendiaires ou explosifs, association de malfaiteurs), leur affaire vient d'être « requalifiée » en antiterrorisme. L'instruction est donc confiée à un juge spécialisé, ce qui implique plus de moyens mis à la disposition des juges et des flics ainsi que des changements pour les conditions de détention, les mises en liberté, les peines de prison.

Cette requalification en antiterrorisme se fait sous le motif d'une « jonction supposée » avec une affaire, qualifiée depuis le début sous le même régime, qui concerne deux personnes arrêtées dans le centre de la France le 23 janvier 2008. D'après la presse, informée par la police, ces personnes ont été arrêtées en possession de chlorate de soude, de documentation détaillant la fabrication de bombes, et de plans de l'établissement pour mineurs de Porcheville (*Le Monde* du 01/02). Leurs chefs d'inculpation sont « détention et transport d'un produit incendiaire ou explosif destiné à entrer dans la composition d'un engin explosif » et « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » (AFP du 29/01). De plus, l'ADN d'une des deux personnes aurait été retrouvé sur un dispositif incendiaire placé sous une dépanneuse, garée devant le commissariat du XVIII^e arrondissement de Paris pendant la période électorale (*Le Parisien* du 30/01). L'instruction est en cours et les personnes n'ont pas encore pu se prononcer sur les faits, il est donc impossible d'en savoir plus.

Les enquêtes sont ouvertes. En instruisant ces affaires dans le domaine de l'antiterrorisme, l'objectif est clair : enfermer un petit nombre et museler un plus grand nombre. Le pouvoir cherche à effrayer, isoler, diviser. Il est d'autant plus nécessaire de rester solidaires et de réagir collectivement tant à l'extérieur qu'avec les prisonniers.

https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=97892

Compte-rendu du rassemblement de soutien à Ivan et Bruno, emprisonnés pour leur solidarité avec les sans-papiers

Brassicanigra.org, 18 avril 2008.

Le vendredi 11 avril à 17 h 30, à Dijon, devant la préfecture, s'est tenu un rassemblement à l'appel du Réseau Education Sans Frontières 21, du Réseau Université Sans Frontières 21 et du Collectif de solidarité avec les inculpés. Ce rassemblement était en soutien à Ivan et Bruno, dans le cadre d'une campagne nationale de solidarité avec ces deux personnes incarcérées depuis trois mois pour s'être rendues à une manifestation devant le centre de rétention de Vincennes avec des fumigènes. Environ 80 personnes ont barré la route avec deux grandes banderoles « Libérez Ivan, Bruno et les autres » et « Vive la solidarité avec les sans-papiers », brûlé un grand nombre de fumigènes au milieu de la route et crié des slogans.

À travers le cas d'Ivan et Bruno, c'est la solidarité que l'on cherche à criminaliser. Au moment où les politiques de quotas, tuent une nouvelle fois un sans-papiers, Baba Traore à Joinville, l'Etat cherche ici artificiellement à transformer des militants en « terroristes » pour étouffer le mouvement croissant de révolte dans les centres de rétention et de désobéissance aux lois racistes.

<http://www.brassicanigra.org/contributions/compte-rendu-du-rassemblement-de-soutien-a-ivan-et-bruno.html>

Etat et terrorisme

Indymedia Paris, 18 avril 2008.

LE « TERRORISME », ce mal absolu du monde contemporain, ce fléau qui menace tant les populations d'Europe ou des États-Unis qu'il a fallu déclencher une guerre mondiale contre lui, et justifier ainsi deux interventions militaires massives en Afghanistan et en Irak et dans l'avenir probablement d'autres encore, le terrorisme, donc, n'a jamais reçu aucune définition internationale unanimement reconnue. Bien plus : ce qu'est le terrorisme n'est l'objet d'aucune vision cohérente. Ce qui est « terroriste » pour les uns ne l'est pas pour les autres. L'Etat qui prend la tête d'une « *coalition internationale pour faire la guerre au terrorisme* » est accusé par d'autres de soutenir lui-même le terrorisme, tandis qu'il est de notoriété publique que ce même Etat a autrefois armé ceux qu'il traque à présent tout en se demandant si certains de ses alliés ne financent pas en sous-main les « terroristes » qu'ils sont supposés combattre à ses côtés.

La définition même du terme ne devrait pourtant poser aucun problème car son étymologie est limpide : le terroriste est tout simplement celui qui souhaite utiliser la terreur comme un moyen pour arriver à ses fins. C'est dans ce sens que ce néologisme a été formé et employé pour la première fois, dans un contexte historique déterminé, celui de la Terreur sous la Révolution française. La Terreur était alors présentée comme un procédé extrême, utilisé dans une période exceptionnelle, pour défendre le régime né de la Révolution contre ses ennemis intérieurs et extérieurs. Mais si le moyen était extrême, pour autant il n'avait rien de nouveau dans l'arsenal de l'Etat, bien au contraire. Un siècle auparavant, Thomas Hobbes avait largement théorisé l'usage de la peur comme la méthode ordinaire pour imposer aux hommes la volonté du souverain, ce « *grand LEVIATHAN, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection* ». Comment le souverain agit-il ? Et bien, écrit Hobbes, « *l'effroi qu'il inspire lui permet de modeler les volontés de tous, en vue de la paix à l'intérieur et de l'aide mutuelle contre les ennemis de l'extérieur* ». L'usage exclusif de la force et la puissance d'intimidation qui l'accompagne sont réservés au souverain parce que celui-ci poursuit un objectif présenté comme supérieur, assurer la paix

que, selon Hobbes, l'état de nature rendrait impossible.

Il est vrai que Hobbes ne parle pas de « terreur » : il emploie le terme d'« effroi ». Mais la terreur n'est après tout que la crainte poussée à un degré supplémentaire. À une situation exceptionnelle, celle de la guerre révolutionnaire, répond alors l'usage exceptionnel du moyen ordinaire. Cet aspect ressort clairement de la définition donnée de la Terreur par Robespierre lui-même : « *La Terreur, explique-t-il dans son discours du 17 pluviôse an II, n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie.* » Conséquence d'un principe général et non principe particulier, la Terreur est la fille des circonstances de la Révolution. C'est ce que Robespierre affirme dans le même discours, dans une formule demeurée célèbre : « *Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante.* » Dans la période ordinaire, la seule crainte du châtiment suffit à assurer la cohésion et la paix : dans la période révolutionnaire, où l'Etat dirigé par le « gouvernement populaire » est menacé à l'intérieur et à l'extérieur par les ennemis de la Révolution, il faut employer les grands moyens, et de l'effroi passer à la terreur.

Quand on fait remarquer à Robespierre que la terreur est une méthode digne d'un tyran, voici ce qu'il répond : « *On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre⁽¹⁾ ressemble-t-il donc au despotisme ? Oui, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés...* » On ne saurait mieux dire que les assises du pouvoir demeurent identiques que l'Etat soit tyrannique ou démocratique : ce sont ses buts, ses finalités qui changent, mais non ses moyens. La métaphore du « glaive » est particulièrement signifiante. Chez Hobbes, la souveraineté se définit par l'usage exclusif de « l'épée de justice » et de « l'épée de guerre ». Pour Robespierre, le « glaive », c'est à dire l'Etat, a changé de mains, mais il demeure dans ses principes essentiels, c'est-

à-dire le pouvoir de donner la mort au nom de la « justice » ou du droit de faire la guerre. C'est qu'en renversant le roi, les révolutionnaires de 1791 n'ont pas du tout renversé le principe même de la souveraineté : il n'ont fait que substituer un souverain à un autre. C'est le peuple, et non plus le roi, affirment-ils, qui est à présent le souverain. Mais ce peuple souverain, dont ils se sont opportunément institués les représentants, conserve tous les attributs de la souveraineté dégagés par les juristes d'Ancien Régime. Ce qui, donc, valait pour le souverain quand il était roi, vaut toujours pour le souverain quand il est peuple : légitimité, prérogatives exclusives, monopole de la violence et usage de cette violence à des fins d'intimidation. Robespierre a beau faire référence au « principe général de la démocratie », c'est en réalité du principe général de l'Etat en tant qu'Etat, quel que soit son régime, qu'il parle réellement.

La peur et l'intimidation sont les moyens ordinaires qu'emploie tout Etat pour l'exercice de sa domination, et ce quels que soient les buts idéologiques qu'il se donne officiellement. La Terreur est l'extrême de ce moyen, et elle est employée dans des circonstances correspondantes. Si l'on s'en tient donc au contexte de l'apparition du terme de « terrorisme », il faut en réserver l'emploi aux cas de l'exercice extrême, par l'Etat, de sa prérogative de souveraineté.

Cette solution est d'autant plus logique que les exemples historiques de l'usage de la terreur par l'Etat ne se limitent pas aux années 1793 et 1794. Ainsi, dans les moments paroxystiques que sont les conflits armés, le recours à la terreur s'impose logiquement. Il ne s'agit plus alors de l'exercice de la souveraineté intérieure à l'Etat, de « l'épée de justice », mais de « l'épée de guerre ».

La terreur en temps de guerre n'est pas seulement celle qui règne sur les champs de bataille, car même s'il est certain qu'il y a quelque chose d'effrayant dans l'affrontement direct entre deux armées, ce n'est pas uniquement en espérant épouvanter l'armée ennemie que l'on compte remporter l'affrontement. Ici ce sont les armes qui parlent, et ce qui en découle, les tueries, destructions, paniques et débandades de l'adversaire n'en sont que d'éventuelles conséquences. La situation change si un des belligérants s'en prend directement à la population civile adverse sans autre objectif stratégique que d'obtenir, par les souffrances qu'on lui inflige, d'anéantir son moral et de la terroriser, et ainsi de faire fléchir son adhésion à l'effort de guerre exigé.

Une telle tactique est aussi vieille que la guerre elle-même, et le fait qu'on l'ait parfois qualifiée, depuis un peu plus d'un siècle, de « crime de guerre » n'a pratiquement rien changé à la situation. Ainsi, pendant la Seconde Guerre mondiale, les bombardements de terreur sur les populations civiles se sont multipliés. Inaugurée à Guernica par les nazis pendant la guerre d'Espagne, cette tactique connaîtra un développement considérable après que Churchill ait autorisé, en 1942, le bombardement massif de zones urbaines en Allemagne. On estime généralement que le bombardement de la ville de Dresde dans la nuit du 13 au 14 février 1945 a pu provoquer la mort de 35 000 personnes. Il faut placer dans cette même catégorie les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki des 6 et 9 août 1945.

De même que Robespierre justifiait la Terreur au nom du combat pour la liberté, les dirigeants alliés justifiaient les bombardements massifs par la nécessité impérieuse de faire plier les régimes nazi et japonais. La question n'est pas ici d'approuver ou de condamner, pour des raisons morales, les choix de Maximilien Robespierre ou de Winston Churchill mais seulement de relever l'existence de ce principe selon lequel l'Etat s'autorise, dans certaines circonstances, à recourir à la terreur, employée contre des populations désarmées, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières, pour poursuivre des fins qu'il considère comme justes.

Le moyen de la terreur, cependant, ne paraît pas réservé par l'Etat à des situations d'exception. Il est vrai qu'à la différence de la simple peur, il semble difficile de faire de la terreur un instrument de domination ordinaire : et que si des régimes policiers particulièrement sanguinaires, comme le nazisme et le stalinisme, en ont fait un large usage, on conçoit aussi que la terreur est ce genre de moyen qui finit par s'épuiser à force d'être employé. La surenchère constante qu'il impose ne laisse guère de choix et le régime est soit entraîné dans une fuite en avant vers le néant, comme ce fut le cas pour le nazisme, soit obligé de desserrer l'étau un jour ou l'autre, comme en Union Soviétique après la mort de Staline.

En revanche, l'Etat peut facilement avoir recours à la terreur ou en tout cas à l'intimidation violente dans des moments ponctuels, pour cibler une catégorie de la population qu'il va falloir particulièrement mettre au pas. L'exemple d'une telle pratique, parmi la multitude possible, se trouve aisément dans la France contemporaine et démocratique. Créées le 20 février 2003, les Équipes Régionales d'In-

tervention et de Sécurité sont des forces spéciales rattachées à l'administration pénitentiaire. Leur fonctionnement est simple : aux premiers incidents dans une prison, les ERIS vêtus d'uniformes noirs et cagoulés envahissent les cellules pour soumettre les détenus potentiellement rebelles à un traitement spécial, qui va de la fouille humiliante aux violences « illégitimes ». Si une telle pratique à l'égard de détenus isolés dans leurs cellules et à la merci de leurs gardiens ne peut s'assimiler à une volonté d'intimider et, au-delà, de terroriser ceux à qui elle est destinée, alors il faut se demander ce que les termes « intimider » et « terroriser » peuvent bien vouloir signifier.

Et pourtant, il sera impossible, si on s'en tient aux diverses définitions internationales du mot, et plus encore si on se réfère à son acception juridique en France, de tenir pour du « terrorisme » les pratiques des ERIS dans les prisons françaises. C'est qu'en fait, et bien que le mot paraisse s'appliquer parfaitement à une pratique étatique, et qu'il soit né précisément pour répondre à cet objet, dans les faits il n'est plus jamais utilisé dans ce sens.

Il est courant que le sens des mots, et singulièrement ceux qui désignent des concepts de philosophie politique, évoluent. Une telle évolution est rarement innocente : celle qui affecte le mot « terroriste » ne l'est pas du tout.

À sa naissance, en novembre 1794, « terrorisme » avait d'emblée un sens péjoratif. Si la Terreur était défendue comme telle par Robespierre, le néologisme « terrorisme » pour désigner la doctrine des partisans de la Terreur n'est apparu qu'après la chute de ceux-ci et pour stigmatiser leur politique : il s'agissait, pour les thermidoriens, de justifier la brutale éviction de Robespierre et de ses partisans. Lorsque le mot a été couramment réemployé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, pour évoquer les actions des nationalistes irlandais, des révolutionnaires russes ou des anarchistes en France, il s'agissait là encore d'apporter à cette désignation un sens dépréciatif.

Ceux qui ont fait le choix de l'extension du sens du mot ont alors choisi volontairement d'exclure l'Etat du champ du terrorisme, parce que la violence de l'Etat, supposée légitime, ne devait plus être tenue en aussi mauvaise part. Et dans la période actuelle, la quasi-totalité de ceux qui cherchent à donner du « terrorisme » une définition contemporaine – et qui sont presque exclusivement des universitaires, des juristes ou des diplomates étroitement dépendants de gouvernements

ou d'organismes eux-mêmes liés à des gouvernements – s'entendent pour exclure de sa définition la violence étatique liée à l'exercice de la souveraineté.

Il y a certes des Etats que d'autres Etats tiennent pour « terroristes », mais c'est essentiellement parce que ceux-ci sont accusés de soutenir, en sous-main, des organisations elles-mêmes qualifiées de terroristes, ou d'avoir recours, par le biais de services clandestins, à des méthodes comparables à celles de telles organisations⁽²⁾. La notion « d'Etat terroriste » employée parfois par le département d'Etat américain, qui parle également de Rogue State, d'Etat « voyou », sous-entend plus ou moins le dévoiement des principes étatiques : on est à l'opposé de Robespierre pour qui la Terreur était une conséquence possible du « principe général » de gouvernement, autrement dit une conséquence de ce que peut être l'Etat par sa nature.

Par un total renversement de son sens, le terrorisme a donc cessé d'être une pratique de l'Etat pour désigner, au contraire, la violence politique quand elle n'est pas le fait d'un Etat. Par ailleurs, dans la mesure où l'extension de la signification du terme a conduit à ce que « l'intimidation » seule, et non pas uniquement la « terreur », suffise souvent à caractériser le terrorisme (c'est le cas dans la législation française par exemple), toute violence considérée comme politique⁽³⁾ et d'origine non étatique, qu'elle soit réelle ou symbolique, qu'elle s'en prenne à des êtres humains ou à des choses, pourra, dans la mesure où on peut toujours lui trouver un certain pouvoir d'intimidation, être considérée comme « terroriste ».

Tous les Etats ont adopté, dans leur droit interne, une qualification juridique du terrorisme conforme à cette conception. Il n'existe pas moins de trois définitions du terrorisme aux Etats-Unis, qui varient suivant qu'elles émanent du Pentagone, du FBI ou du département d'Etat : mais toutes ont ce point en commun qu'un acte ne peut être qualifié de terrorisme qu'à la condition qu'il soit « illégal » sur le territoire américain ou dans le pays où il a été accompli. Dans le droit français, constitue un « acte de terrorisme », au sens de l'article 421-1 du code pénal une infraction commise « intentionnellement » dans le but de « *troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* ». L'acte terroriste est d'abord une infraction, donc quelque chose d'illégal, et c'est ainsi la violence de l'Etat qui est en soi exclue de la qualification de terrorisme, puisque cette violence est par définition couverte par la loi⁽⁴⁾. Les ERIS peu-

vent donc intimider, terroriser et violenter autant de taulards qu'ils le veulent, ils ne seront pourtant jamais officiellement des « terroristes ». N'importe qui de ceux qui, en revanche, se révoltent contre l'ordre social qui domine en France comme dans le monde, s'il le fait « intentionnellement » (mais on voit difficilement comment ils pourraient se révolter sans le vouloir...), peut toujours se voir reprocher le caractère « intimidant » de ses actions, et donc *in fine* être traité comme terroriste, c'est-à-dire se voir réserver le traitement prévu dans ce cas par la loi et la procédure : gardes à vue de six jours, tribunaux d'exception, aggravation des peines...

Pourtant si les Etats, dans l'ordre interne, se satisfont très bien d'une telle définition, ils ne peuvent s'y résoudre pour ce qui est de l'ordre juridique international, et les tentatives multiples pour la faire adopter dans le cadre de l'ONU ont toutes échoué. Des dizaines de conventions internationales pour lutter contre le terrorisme ont été signées, sans qu'aucune ne donne une définition simple du terrorisme applicable à toutes. C'est que les Etats, même s'ils sont prêts à lutter contre leur subversion intérieure avec la plus grande férocité, ne se sentent plus tenus par la même rigueur quand cette subversion s'en prend à leurs rivaux immédiats.

L'odieux terroriste devient soudain, aux yeux d'un gouvernement, un combattant de la liberté quand c'est chez le voisin qu'il exerce ses talents. Ainsi du Tchad et du Soudan, ou du Pakistan et de l'Inde, qui chacun soutiennent des rebelles chez l'autre. Pour l'Etat français, les indépendantistes défendent une juste cause au Kosovo, au point qu'on envoie l'armée pour les soutenir, mais les mêmes en Corse ou au Pays basque sont des criminels terroristes. La lutte intolérable ici devient légitime là, au gré des idéologies ou des intérêts, ou d'une combinaison des deux.

Démocratie ou dictature, tous les Etats fonctionnent ainsi. L'Etat israélien refuse officiellement de traiter avec des « terroristes », quand certains de ceux qui l'ont dirigé ont commis, à l'époque du mandat britannique, des actions semblables contre l'occupant d'alors. Un dirigeant du Hamas explique que si les Palestiniens disposaient d'avions de chasse, ils n'auraient pas besoin de se faire sauter en même temps que leurs bombes. La même violence, avec le même objectif politique, est « terroriste » dans la période préétatique et cesse de l'être une fois l'Etat fondé.

Un même Etat peut changer d'avis sur la nature d'une action donnée si sa propre idéologie évolue, ou si la situation internationale se modifie. L'Etat français appelait en 1943 « terroristes » ceux qu'il a honoré en 1945 comme des « résistants ». Certes, les dirigeants avaient changé après le Débarquement : mais c'était pourtant bien le même Etat, avec la même police, les mêmes juges, la même structure administrative, le même personnel à peine épuré.

C'est pour cela qu'aucune définition internationale purement juridique du terrorisme n'est possible. La question de l'intention politique de ceux qui ont agi est en définitive le critère essentiel pour décider qui est terroriste et qui ne l'est pas.

Cependant, la technique juridique qui consiste à essayer de donner une apparence d'objectivité aux décisions arbitraires du pouvoir fonctionne ici à plein régime. La définition du terrorisme donnée par le département d'Etat américain est à cet égard exemplaire. Le département d'Etat a défini une liste d'actes susceptibles d'amener à la qualification de terroriste, sans jamais faire référence aux motifs de ces actes, comme si ceux-ci n'entraient pas en ligne de compte. Mais, et c'est là toute la subtilité de la définition, le contrôle politique sur cette qualification est introduit pas le fait que le secrétaire d'Etat peut, et non doit, inscrire sur la liste des organisations terroristes internationales celles que le droit peut définir ainsi. La définition juridique du terrorisme donnée par l'Etat américain n'est pas une définition de ce qui est terroriste, mais de ce qui peut être jugé tel par le pouvoir américain. L'existence même de la liste est en soi la preuve que le jugement porté sur le terrorisme est un jugement circonstanciel, pris en fonction de critères politiques, stratégiques ou conjoncturels. Le secrétaire d'Etat a toujours la possibilité de ne pas inscrire comme terroriste une organisation qui remplirait les critères mais qu'il ne souhaite pas considérer comme telle.

C'est pourquoi la véritable définition du terrorisme par l'Etat américain devrait être formulée ainsi : « *Est terroriste l'organisation non gouvernementale qui emploie la violence politique à des fins que le gouvernement des Etats-Unis n'approuve pas officiellement ou officieusement* ».

Ainsi, ce que révèlent ces contorsions autour de la notion de terrorisme, c'est que l'Etat ne veut pas seulement garder le monopole de l'exercice de la violence légitime sur son territoire : c'est aussi qu'il veut avoir le monopole de la définition d'une telle

légitimité chez lui comme chez les autres. Sera légitime la violence politique que l'Etat aura décidé de légitimer suivant ses buts idéologiques et ses intérêts immédiats ou à long terme. Or, ni les idéologies ni surtout les intérêts, bien entendu, ne sont communs aux divers Etats qui composent l'ONU. Les plus influents d'entre eux, comme les Etats-Unis, ne peuvent les contraindre tous à adopter leurs vues. Il y a donc une bataille diplomatique autour de la qualification terroriste : suivant les rapports de force, les alliances, les circonstances, les différentes listes des organisations terroristes – car il n'y en a pas qu'aux Etats-Unis, l'Union européenne, par exemple, a la sienne également – prennent des contours différents. L'inscription sur la liste est aussi objet de marchandages ou de pressions. Tel président peut ainsi promettre à une guérilla sud-américaine que si celle-ci relâche un otage, on pourra peut-être reconsidérer la question de son inscription sur la liste des organisations terroristes. Un tel raisonnement ne doit rien au droit, et tout au « donnant-donnant ».

On pourra retourner la définition dans tous les sens, la tordre avec toutes les subtilités que les fonds d'Etat alloués à la « recherche » idéologique en « stratégie » peuvent permettre, on n'en sortira pas. Utiliser le qualificatif de « terroriste » pour désigner la violence de l'autre tout en s'en abstenant pour soi-même est une manière de condamner les buts politiques de l'ennemi et de légitimer les siens. Aucun Etat ne peut ni ne veut renoncer à la violence pour imposer ses vues, dans la mesure où l'on sait, depuis Hobbes, que la violence est constitutive de l'être même de l'Etat, et donc aucun Etat ne peut faire usage du mot « terrorisme » d'une autre manière que celle-ci.

On pourrait même soutenir que le recours à un tel concept exhale comme le parfum de la mauvaise foi étatique. Car qui d'autre qu'un Etat a comme propos de délégitimer la violence politique de l'autre pour mieux asseoir la sienne ? Qui d'autre, sinon un Etat dont c'est là presque la définition, peut ainsi chercher à s'assurer le monopole de l'usage de la violence, ou, au moins, le monopole de la définition de la violence légitime ? Interdire aux autres ce que l'on s'autorise à soi-même au nom d'une qualité transcendante dont on s'estime investi : qui raisonne ainsi, à part un Etat ?

Casser la vitrine d'une permanence électorale, fabriquer un fumigène artisanal, mitrailler la façade du centre des impôts ou faire sauter une bombe à l'heure de la plus grande fréquentation d'un mar-

ché populaire ne sont pas des actes équivalents. Ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs, n'emploient pas les mêmes méthodes et ne sont pas les produits d'une conception du monde identique. Les amalgamer dans l'appellation générique de « terrorisme » sont l'œuvre typique de cet usage de la pensée qui précède, accompagne et justifie l'action de la police.

Ceux qui sont visés par l'emploi de ce mot ne doivent ni s'affirmer terroristes, ni se dédouaner d'une telle accusation. Il n'y a aucun rapport entre une violence politique qui s'affranchit dans la rue de l'oppression étatique et la stratégie mortifère de ceux qui veulent établir la dictature de leurs préférences politico-religieuses. Le « terrorisme » d'origine islamiste n'est pas à rejeter parce qu'il serait du « terrorisme », mais bien à cause des objectifs qu'il poursuit, qui n'ont rien à envier, en termes de volonté de puissance et d'oppression, à ceux de ses ennemis. Le mot « terrorisme », déconnecté de son sens originel et employé exclusivement avec une intention de dénigrement actif de la violence politique de l'autre, est devenu par excellence l'instrument de l'amalgame policier. Il est donc hors de propos, pour ceux qui ne se résignent pas à la marche absurde du monde capitaliste, de se laisser aller au piège d'une condamnation abstraite et générale du « terrorisme » ou, au contraire, d'admettre que cette qualification pourrait renvoyer à leurs propres actes : car, dans les deux cas, ce serait devoir réfuter ou approuver en même temps les gestes nés de la révolte et les agissements d'organisations qui ne rêvent que de créer de nouveaux Etats. C'est le mot lui-même qu'il faut bannir.

Léon de Mattis

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98227

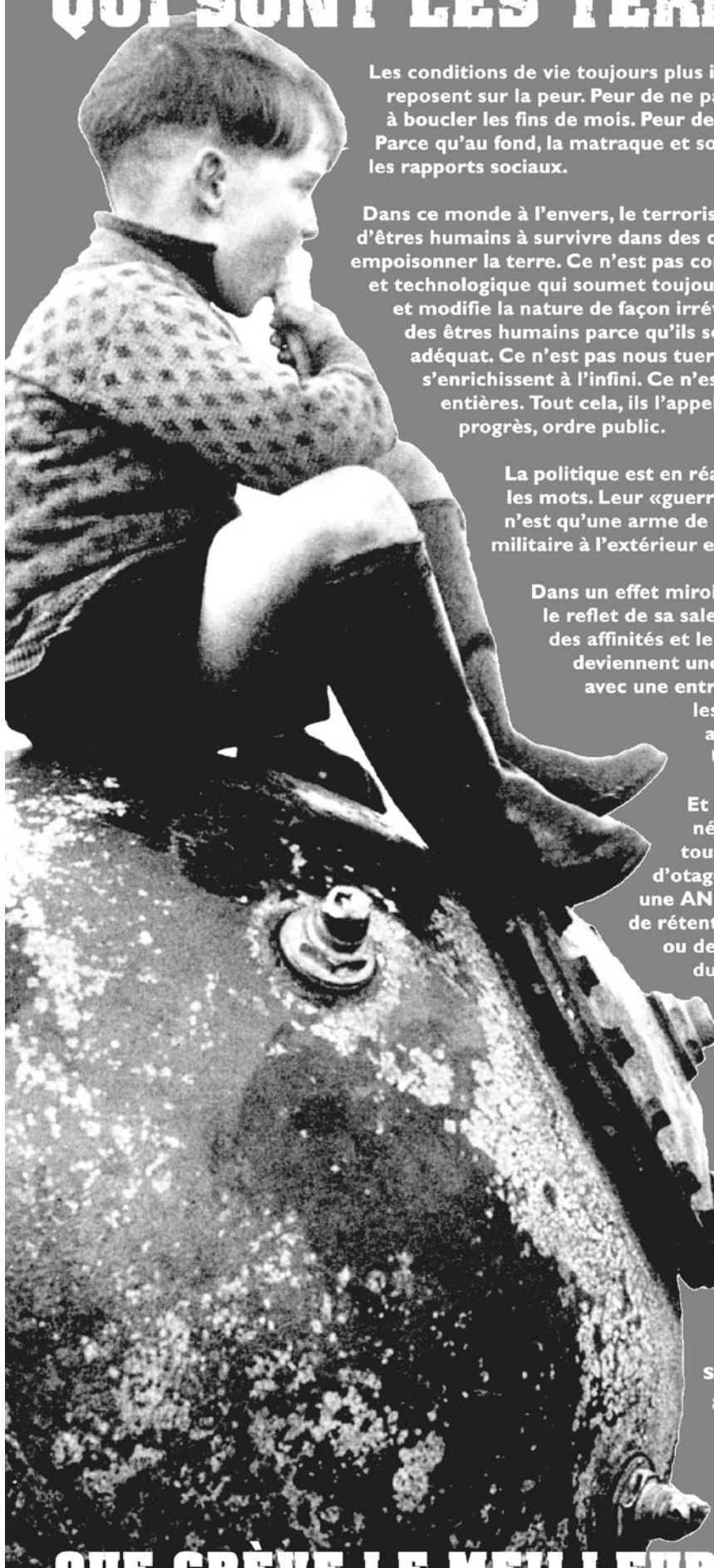
(1) Robespierre s'adresse aux députés et aux citoyens. Mais c'est bien de son gouvernement qu'il parle.

(2) C'est même une accusation des plus banales quand un Etat veut en stigmatiser un autre avec lequel il est en mauvais terme. Toutes les puissances étant plus ou moins amenées à soutenir, dans leur politique étrangère, des organisations politiques qu'il est toujours possible de tenir pour « terroristes », il n'y a aucune raison de se priver d'un tel argument.

(3) L'Etat effectue souvent une distinction arbitraire entre une violence « politique » et une autre, dite « de droit commun », qui ne serait que « sociale » : comme si la violence « sociale » ne pouvait pas être, elle aussi, considérée comme « politique ».

(4) La violence de l'Etat est toujours légitime et légale. Quand, par exception, et dans l'intérêt d'une bonne administration de la conscience démocratique, la justice se décide à condamner un membre des forces de l'ordre, ce n'est jamais « la violence de la police » qui est sanctionnée, mais uniquement « la violence du policier », et même précisément la violence de ce policier.

QUI SONT LES TERRORISTES ?



Les conditions de vie toujours plus insupportables qui nous sont imposées reposent sur la peur. Peur de ne pas avoir de boulot et de ne pas arriver à boucler les fins de mois. Peur de la police, peur de la prison. Parce qu'au fond, la matraque et son acceptation est ce qui garantit les rapports sociaux.

Dans ce monde à l'envers, le terrorisme ce n'est pas contraindre des milliards d'êtres humains à survivre dans des conditions inacceptables, ce n'est pas empoisonner la terre. Ce n'est pas continuer une recherche scientifique et technologique qui soumet toujours plus nos vies, pénètre nos corps et modifie la nature de façon irréversible. Ce n'est pas enfermer et déporter des êtres humains parce qu'ils sont dépourvus du petit bout de papier adéquat. Ce n'est pas nous tuer et mutiler au travail pour que les patrons s'enrichissent à l'infini. Ce n'est pas même bombarder des populations entières. Tout cela, ils l'appellent économie, civilisation, démocratie, progrès, ordre public.

La politique est en réalité l'art de travestir les faits en changeant les mots. Leur «guerre au terrorisme» à l'échelle planétaire n'est qu'une arme de propagande pour légitimer toute agression militaire à l'extérieur et toute répression des rebelles à l'intérieur.

Dans un effet miroir, l'Etat voudrait tous nous obliger à être le reflet de sa sale gueule autoritaire. Des amitiés, des affinités et le partage d'une même idée de liberté deviennent une «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste». Des liens tissés dans les luttes deviennent une «mouvance anarcho-autonome».

Un fumigène devient une bombe.

Et pourtant, s'organiser n'est pas nécessairement constituer une Organisation, tout comme une grève n'est pas une prise d'otage. L'attaque contre une banque, une prison, une ANPE, une permanence électorale, un centre de rétention, le sabotage de la circulation des trains ou des machines dans une usine, ne sont pas du « terrorisme ». Un abîme sépare ceux qui s'insurgent pour se libérer, et ceux qui frappent dans le tas pour défendre, consolider ou conquérir le pouvoir, c'est-à-dire les Etats et leurs concurrents, les patrons, leurs mercenaires et leurs laboratoires de mort.

Dans cette guerre sociale qui se déroule au travail comme dans la rue, de jour comme de nuit, l'ennemi est tout individu qui fait obstacle à la marche radieuse du capital.

Que chacun, de la manière qu'il estime la plus adéquate, s'oppose au terrorisme d'Etat et au totalitarisme démocratique.

Nous ne subirons pas cette déclaration de guerre en baissant la tête.

QUE CRÈVE LE MEILLEUR DES MONDES !

affiche collée un peu partout fin avril 2008.

Il n’y a pas que les clous qui soient tordus

Cnt-ait.info, 20 avril 2008.

Le 19 janvier dernier, trois personnes ont été arrêtées dans le Val-de-Marne. Elles sont depuis mises en accusation pour “*association de malfaiteurs*”, “*détention et transports d’engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes*”. Bigre !

— “*Association de malfaiteurs*”, ont-elles détourné des millions, comme tant de vulgaires politiciens et de grands patrons ? ^[1]

— “*Détention d’engins explosifs*”, ont-elles construits subrepticement une centrale nucléaire, ontelles préparé un petit Tchernobyl ? ^[2]

— “*Explosifs en vue de détruire des biens*”, ont elles, comme Elf-Total-Fina, entreposé aux portes d’une ville de quoi tuer d’un coup plus de trente personnes et éventrer des milliers d’habitations (ce qui est le bilan, très partiel, de l’explosion de l’usine AZF à Toulouse) ? ^[3]

Que nenni. Les personnes arrêtées, oyez braves manants la gravité des faits, possédaient :

— premio un fumigène fait maison,

— deuxio des pétards,

— et tercio et derniero... des clous tordus.

Ouf. Heureusement, elles n’avaient pas, en plus, deux ou trois punaises rouillées, car là, ça devenait vraiment grave. ^[4]

Bref, tandis que nos aimables chasseurs français gambadent en toute innocence dans la nature armés jusqu’aux dents, tirent sur tout ce qui bouge et réussissent à tuer, bon an mal an, une dizaine de promeneurs et de cueilleurs de champignons, voici nos trois jeunes gens poursuivis pour détention de clous tordus. ^[5]

Il est vrai que, ces personnes étant fichées pour leurs idées politiques par la police, la garde-à-vue de 48 heures, la perquisition en vue de ravager leur appartement et le recours à la section antiterroriste coulaient de source.

[1]. Les politiciens et les patrons détourneurs de millions vont bien, merci pour eux

[2]. Les «responsables» du gouvernement qui nous ont affirmé que le nuage de Tchernobyl contournait la France et que nous ne risquions rien vont bien, merci pour eux

[3]. Les «responsables» d’Elf-Total-Fina qui ont réuni les conditions pour cette catastrophe majeure vont bien, merci également pour eux

[4]. Et ils ont aggravé leur sort en refusant, lors de leur garde-à-vue, de se soumettre à la «signalisation» (photos, empreintes, ADN)

[5]. Deux personnes sont incarcérées, l’autre sous contrôle judiciaire.

Reste aussi une des opération médiatique les plus minables qu'on ait vu depuis longtemps. Ce n'est pas ici que l'on s'étonnera du rôle joué par les médias. Nous n'attendons d'eux ni la moindre honnêteté, ni de la rigueur intellectuelle, ni même un simple recul. Mais ici, ils se sont carrément laissés aller à des « copier/coller ». Du titre ravagé du *Parisien*, « *Les anarchistes transportaient une bombe en kit* » (22 janvier 2008) à ce que beaucoup de lecteurs ont d'abord pris pour une « publi-rédaction » du ministère de l'intérieur (avant de comprendre qu'il s'agissait d'un « article ») dans le *Monde* (2 février), la « source » des informations est manifestement unique. Pas besoin de beaucoup se remuer les méninges pour comprendre de quel marigot elle sort. Certes, pour trois clous tordus et un fumigène, il n'y avait pas de quoi mobiliser les grands plumes, mais nos médias auraient au moins pu mettre un stagiaire sur le coup. Il aurait rapidement appris que les personnes arrêtées se rendaient à une des nombreuses manifestation contre les centres de rétention.

Ces rassemblements, et notamment celui de Vincennes où elles allaient plus précisément, ont été agrémentés à plusieurs reprises par l'utilisation de fumigènes, de feux d'artifices et autres pétards pour dérouter la police et signaler aux retenus qui luttent à l'intérieur la mobilisation à l'extérieur : ce fut le cas le 31 décembre, tout comme le 3 janvier, le 5, le 19 et encore plus récemment le 2 février. Pas difficile donc de deviner à quoi pétards et fumigènes étaient destinés. Quant aux clous tordus, ils évoquent plutôt des « crève-pneus » que des armes de destruction massive.

D'ailleurs, plutôt que de tant parler de ces fameux fumigènes et des clous tordus, c'est bien d'un coup tordu qu'il faudrait d'abord parler. Un coup tordu politico-policier qui a pour objectif évident d'essayer d'enrayer la lutte contre les centres de rétention et plus généralement contre l'oppression.

Un coup tordu auquel doit répondre la solidarité la plus ample.

Papy Nou
(paru dans *Anarchosyndicalisme !*, journal de la CNT AIT de Toulouse <http://cnt-ait-toulouse.fr>)
trouvé sur http://cnt-ait.info/article.php3?id_article=1495



Quelques propos sur l'outil antiterroriste

Indymedia Grenoble, 20 avril 2008.

19 janvier 2008. Sur le chemin de la manifestation nationale contre l'allongement de la durée de rétention, trois personnes sont arrêtées pour avoir eu dans leur sac des fumigènes « fait-maison », des pétards et des crève-pneus. Une enquête aujourd'hui instruite par la section antiterroriste de Paris est ouverte pour « association de malfaiteurs, détention et transport de produits incendiaires ou explosifs en vue de destructions de biens ou d'atteinte aux personnes ». Des appartements sont perquisitionnés et saccagés. Deux personnes, Ivan et Bruno, sont depuis plus de trois mois en détention préventive à Villepinte et à Fresnes.

23 janvier 2008. Deux personnes sont arrêtées dans le centre de la France lors d'un contrôle de voiture, avec, comme le disent les flics à travers la presse, du chlorate de soude, de la documentation pour fabriquer des bombes et des plans de la prison pour mineurs de Porcheville. S'ensuit aujourd'hui une instruction menée par le pôle antiterroriste. Ils sont actuellement incarcérés : l'un transféré récemment à Meaux, et l'autre transférée dans le Nord de la France alors qu'ils étaient tous deux initialement incarcérés à Fleury-Mérogis.

Avril 2008. Sous le motif d'une « jonction supposée » entre les deux affaires, elles sont toutes deux instruites par les mêmes juges antiterroristes.

Cela fait trois mois que les personnes sont en détention provisoire. Ces deux affaires sont instruites par des magistrats antiterroriste, ce qui signifie plus de moyens et plus de pressions sur les inculpés. Que dans ces histoires il soit difficile de comprendre exactement les accusations et d'avoir des nouvelles des enfermés est souvent un fait.

Les prisonniers peuvent difficilement s'exprimer, subissant une machine judiciaire lourde qui impose souvent le silence. Lettres lues et gardées par l'administration pénitentiaire et le juge d'instruction quand les enquêtes sont en cours, parloirs express donnés au compte-gouttes à des proches triés sur le volet (ou plutôt sur le casier), transferts loin des familles. La communication est viciée. Tout est fait pour que rien ne sorte et rien ne se passe.

Pour autant, il semble important de pouvoir manifester son soutien et sa solidarité avec eux et de se mobiliser collectivement — tant matériellement (à travers les caisses de soutien pour les prisonniers, les concerts, etc.) que politiquement —, en montrant que ce ne sont pas des gens isolés.

Le sens de ce texte est d'apporter une réflexion sur cette machine judiciaire et politique qui s'est enclenchée contre ce que l'Etat désigne comme les « anarcho-autonomes », les « affreux » du mouvement, et de tracer des lignes de compréhension sur ce qu'est « l'antiterrorisme ».

En juin 2007, *Le Figaro* titre un de ses articles : « *L'extrême gauche radicale tentée par la violence* ». Début février, *Le Monde* enchaîne avec « *les RG s'inquiètent d'une résurgence de la mouvance autonome* ». Pour culminer avec Alliot-Marie qui « craint » le « terrorisme d'extrême-gauche » aujourd'hui. Ces articles ne sont que des exemples parmi d'autres d'une manœuvre médiatique, dictée par la police, pour mettre en lumière la figure de l'« anarcho-autonome ».

À chaque mouvement et révolte, il s'agit de catégoriser, diviser, créer une ligne entre les « bons » et les « mauvais » qui souvent se trace aux frontières des pratiques dites « violentes ». En novembre 2005, les « affreux » sont les « jeunes de banlieue » ou la « racaille » qui foutent le bordel. Pendant les mouvements lycéens et étudiants, ceux sont les « casseurs » qui apparaissent et disparaissent aux moindres affrontements avec la police. En témoignent les journaux télévisés qui, pour parler des fins de manif' à la Sorbonne pendant le CPE, annonçaient : « Et, à 20 heures, les étudiants laissent la place aux casseurs. » Pour les manifestations qui ont eu lieu pendant l'élection présidentielle, c'est les « anarcho-autonomes ». En somme, à chaque fois qu'il s'agit de pratiques qui perturbent le fonctionnement normal des conflits, où il n'y a ni partis, ni syndicats pour contrôler la révolte, il faut pour l'Etat activer tous les mécanismes du rejet, isoler une partie des révoltés. Pour maintenir l'ordre, il est nécessaire d'isoler les gens qui veulent agir sans médiation,

qui ne cherchent pas à négocier, qui pensent plus largement que les luttes participent d'une révolte contre l'exploitation, la police, la domestication quotidienne. Celles et ceux qui ont participé à ces moments se reconnaissent rarement dans ces dichotomies de bons ou de mauvais, préfèrent parler de multiplicité de pratiques d'actions, réfléchir à partir des questionnements et des possibles qui traversent une lutte. Dans les différentes figures employées, il n'y a aucune homogénéité ou réalité à trouver. Reste le refus de se définir à travers une identité policière.

« Anarcho-autonomes », « Extrême-gauche », « Ultra-gauche », « Anarchistes ». Des termes que le pouvoir accole en ce moment à celui de « terroristes ». Le « monstre » apparaît sous la forme de la « résurgence d'une mouvance ». La ministre fait référence à Action Directe, aux Brigades Rouges, à la Fraction Armée Rouge. « *Leurs enfants reviennent* » disent-ils. On offre une vision cyclique de l'Histoire : « *Certains veulent renverser l'ordre et tentent de mettre en pratique leurs idées, ils finiront par assassiner des gens et mettre des bombes. Ils sont potentiellement dangereux, donc il faut un "traitement exceptionnel dès maintenant"*. Souvenez-vous comment ça s'est fini ... »

L'Histoire devient une farce dont le scénario est confié aux vainqueurs. À travers l'image du terrorisme rouge, l'Etat offre la mise en scène des années 1970/80. L'enjeu est de faire oublier qu'il y a eu une contestation sociale, une histoire collective. Le procédé est simple : le mouvement social est considéré comme une toile de fond, un simple décor, presque anecdotique. L'Etat amalgame certaines formes de révoltes à des groupes spécifiques et enferme des expériences sociales dans un carcan sans histoire, sans contexte, sans possibilité de compréhension. La critique des moments de lutte s'écrit trop souvent par les ennemis. Ainsi, il n'est pas inutile de rappeler qu'il faut résister à la tentation de la dissociation, c'est-à-dire faire sien le discours de l'Etat, pointer du doigt certains pour se montrer plus présentable. Car si aujourd'hui on ressort ce passé imaginé, c'est simplement pour faire de la « répression préventive », construire et activer toutes les armes de la lutte antiterroriste.

Le « terroriste » est une abstraction, c'est une coquille vide que l'Etat remplit, qui s'applique selon les nécessités. Ce que l'Etat définit comme terroriste est « ce qui est dirigé contre lui ». Ce que le dictionnaire traduit par « *l'ensemble des moyens violents (attentats, sabotages, enlèvements, assassinats) qu'une organisation politique emploie pour lutter contre le pouvoir établi en créant un climat d'insécurité, en frappant de terreur les partisans du gouvernement, en impressionnant la population* » (dictionnaire Bordas). Tout est mis au même niveau. Parler de terrorisme permet d'introduire un imaginaire sanglant de civils qui sont tués, de violence aveugle, fruit de quelques « illuminés ». Le « terroriste » fait peur, le désigner comme un ennemi dangereux est consensuel. On oublie que historiquement la Terreur est une figure de l'Etat, un mode de gouvernement qui éradique ses ennemis, et qu'aujourd'hui s'il y a des bombardements de civils c'est au nom de la lutte contre le terrorisme. De quelques tours de rhétorique et politique, le « terroriste » est devenu une abstraction permettant d'isoler des individus d'une lutte, de les mettre en opposition avec le reste des gens qui pourraient exprimer des revendications politiques. Le « terroriste » doit être un éternel vaincu, exclu de l'espace politique, monstrueux. C'est un stigmat, dont seul l'Etat a la maîtrise. Le terrorisme est du domaine de l'intention, non pas des actes précis. Aussi, il suffit de faire coïncider un engagement politique un peu trop subversif avec des événements, actions ou manifestations de la révolte sociale qualifiés de violents pour étiqueter une affaire de terrorisme ; autant dire que tout est un jeu de stratégies du pouvoir.

Par ailleurs, le « terroriste » joue tout autant comme catégorie politique que comme sujet judiciaire. Lorsqu'une affaire est instruite par des magistrats antiterroristes, ce sont plus de moyens pour la police et la justice, des mises en détention provisoire facilitées, des procédures longues, des lourdes peines, des instructions à charge basées sur la personnalité des détenus. « *Le juge ne cherche pas la vérité dans le fait, mais le délit dans le prisonnier.* »

L'arrestation, l'enquête, le procès, tous les moments de la machine judiciaire permettent de mettre au pas tout un tas d'individus. Faire pression sur les prisonniers et sur les proches. Par exemple, l'« *association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste* » érige en principe la culpabilité par association. En effet, dans

certains cas, fréquenter les mêmes lieux, lire les mêmes écrits, héberger ou même juste connaître une personne soupçonnée de terrorisme donne lieu à des poursuites pour soutien, apologie et financement en lien avec une entreprise terroriste. Pour l'Etat, il faut avant tout briser les personnes qui (possiblement, hypothétiquement, même de très loin) auraient des idées subversives ou seraient en contact avec celles-ci.

Dans un même temps, en enfermant quelques-uns, on muselle le plus grand nombre...

*« L'augmentation de la répression ne correspond en rien à l'accroissement de la menace révolutionnaire du mouvement ou de l'une de ses composantes. [...] Il est évident qu'à partir du moment où la répression s'étend à tous les secteurs de la société, il devient ridicule de penser qu'elle touche seulement ceux qui portent atteinte à la sûreté de l'Etat. » (« S'opposer à la répression. Réflexe conditionné ou mouvement volontaire ? », in *A couteaux tirés*, Mutines Séditions.)*

Au quotidien, chacun subit à différents niveaux cette lutte antiterroriste. En témoigne cette image sur la situation en Irak au journal télévisé dans laquelle on voit des militaires partout, des check points à tous les coins de rue, et puis ce soldat armé de deux fusils, effectuant un contrôle de voiture, qui se gausse que « depuis que nous nous occupons de la sécurité, il n'y a plus de terroristes » (quelle victoire !). L'Irak est un pays ouvertement en occupation militaire, la France l'est insidieusement : il y a des militaires dans les transports, de la vidéosurveillance dans les rues, des puces biométriques dans les passeports, des drones au-dessus des têtes. Plus de contrôles, plus de police, plus de prisons. Dans le *Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* (*La Documentation française*, 2006), manifeste de l'Etat, s'enchaînent les recommandations : « la lutte contre le terrorisme se gagnera d'abord par une posture de vigilance au quotidien », « prévenir concrètement les risques d'attentats implique une mobilisation de tous les instants et une culture de la "détection précoce". Celle-ci n'est pas spontanée et ne peut être seulement l'affaire des services spécialisés dans la lutte antiterroriste. Cette dimension nouvelle de l'esprit de défense doit être largement diffusée et partagée au sein de la société française », il faut « mener une action de fond contre le terrorisme en gagnant les batailles au quotidien, de la technologique et des idées ». Cela rappelle la voix suave du métro parisien : « *Attentifs ensemble* ».

Les nouvelles technologies permettent un contrôle systématique et efficace. Les exercices de défense et de sécurité intérieure permettent tout autant de préparer la population à des attentats terroristes, qu'à des accidents comme une panne d'une centrale nucléaire, l'explosion d'une usine de produits chimiques, etc. En somme, le cadre d'une gestion parfaite des défaillances du système techno-industriel capitaliste se dessine chaque jour pour maintenir des individus politiquement dociles et économiquement rentables. L'anti-terrorisme est un outil utilisé par l'Etat pour renforcer son mode de gouvernement et contrôler la dissidence.

Voilà. En faisant réflexions, détours et retours sur certaines analyses, des lignes de compréhension sont tracées afin de tenter de dégager des axes de lutte contre ce que peut signifier l'antiterrorisme.

Face à ces arrestations et en solidarité, il est important de réinventer des moyens de lutte, de ne pas s'engouffrer dans les automatismes de l'antirépression, de ne pas « sous prétexte d'efficacité » en oublier les désirs de liberté qu'on porte au jour le jour. Il n'y a pas plus de victimes, d'innocents que de coupables. Comme finit un des textes sur les arrestations : « *Il est primordial que tous les gens qui participent ou se sentent solidaires de cette lutte n'oublient pas les copains incarcérés et leur manifestent soutien et solidarité, notamment en relayant l'information, en diffusant [des] textes. Parce que nous mobiliser collectivement quand on nous attaque nous rend certainement plus forts que de se replier chacun dans son coin, ne laissons pas la répression s'abattre dans le silence et l'anonymat.* »

Liberté pour tous les enfermés. Destruction de toutes les prisons. Aux prisonniers et prisonnières.

Lettre d'Ivan et Bruno

Indymedia Paris, 21 avril 2008.

Salut à tous les copains, à tous ceux qui ne sont pas résignés à la situation que nous vivons : occupation policière des rues, des villes, rafles, expulsions, arrestations, difficultés quotidiennes, dépossession de nos vies ; cette situation qui nous pousse à céder une part grandissante de nos vies aux chefs en tout genre, à ceux qui président à nos destinées, au pouvoir. Si nous prenons le parti de la révolte, c'est pour toutes ces raisons, pour retrouver le pouvoir sur nos vies, pour la liberté de vivre.

Nous avons été arrêtés le 19 janvier. Nous sommes deux en prison, le troisième est sous contrôle judiciaire (il passait par là et avait le tort de nous connaître). Nous avons en notre possession un fumigène que nous avons fait en mélangeant du chlorate de soude, du sucre et de la farine. Enflammé, ce mélange produit un fort dégagement de fumée. Nous projetions de l'utiliser à la fin de la manifestation qui allait ce jour-là devant le centre de rétention de Vincennes. Notre idée : se rendre visibles auprès des sans-papiers enfermés, sachant que la police tenterait sûrement de nous empêcher d'approcher du centre. Nous avons aussi des pétards pour faire du bruit et des crève-pneus (clous tordus) qui peuvent être disposés sur la route pour empêcher les voitures de passer.

Pour la police et la justice, le prétexte est tout trouvé, nous avons les éléments pour une bombe à clous. Voilà ce dont nous sommes accusés :

- Transport et détention, en bande organisée, de substance ou produit incendiaire ou explosif d'éléments composant un engin incendiaire ou explosif pour préparer une destruction, dégradation ou atteinte aux personnes.
- Association de malfaiteurs en vue de commettre un crime de destruction volontaire par l'effet d'un incendie, d'une substance explosive ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes, commis en bande organisée.
- Refus de se prêter aux prises d'empreintes digitales ou de photographies lors d'une vérification d'identité.
- Refus de se soumettre au prélèvement biologique destiné à l'identification de son empreinte génétique par personne soupçonnée de crime ou délit.

Ça fait froid dans le dos. Voilà pour les faits, nous allons tenter d'y apporter une réflexion.

Ce n'est évidemment pas au regard de ce que nous détenions ou de ce que nous projetions de faire que nous avons été traités de la sorte. L'Etat criminalise la révolte et tente d'étouffer toute dissidence « non autorisée ». Ce sont nos idées et notre façon de lutter qui sont visées, en dehors des partis, des syndicats ou autres organisations. Face à cette colère que l'Etat ne parvient ni à gérer ni à récupérer, il isole et désigne l'ennemi intérieur. Les fichiers de police et des renseignements généraux construisent des « profils types ». La figure utilisée dans notre cas est celle de « l'anarcho-autonome ». Le pouvoir assimile cette figure à des terroristes, construisant une menace pour créer un consensus auprès de sa population, renforcer son contrôle et justifier la répression.

C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui en prison. C'est la solution choisie par l'Etat pour la gestion des illégalismes, des « populations à risque ». Aujourd'hui il faut enfermer plus pour plus longtemps. Les contrôles, toujours plus efficaces, et les sanctions qui font peur assurent à ceux qui détiennent ou profitent du pouvoir une société où chaque individu reste à sa place, sait qu'il ne peut pas franchir les lignes qu'on a tracées pour lui, qui l'entourent et le compriment, sans en payer le prix. Si nous luttons aux côtés de sans-papiers, c'est que nous savons que c'est la même police qui contrôle, le même patron qui exploite, les mêmes murs qui enferment. En allant à la manifestation, nous voulions crier en écho « Liberté » avec les prisonniers, montrer qu'on était nombreux à entendre la révolte qu'ils ont menée pendant plusieurs mois. Allumer un fumigène, tenter de s'approcher le plus possible des grilles de la prison, crier « fermeture des centres de rétention », avec la détermination de vouloir vivre libre. Cette lutte, dans laquelle on peut se reconnaître, est un terrain de complicités à construire, un lieu possible de l'expression de notre propre révolte.

Nous ne nous considérons pas comme des « victimes de la répression ». Il n'y a pas de juste répression, de juste enfermement. Il y a la répression et sa fonction de gestion, son rôle de maintien de l'ordre des choses : le pouvoir des possédants face aux dépossédés.

Quand tout le monde marche en ligne, il est plus facile de frapper ceux qui sortent du rang.

Nous espérons que nous sommes nombreux et nombreuses à vouloir posséder pleinement nos vies, à avoir cette rage au cœur pour construire et tisser les solidarités qui feront les révoltes.

Bruno et Ivan aux prisons de Fresnes et de Villepinte, avril 2008

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98400

Vive les mutineries dans les prisons pour mineurs, à Porcheville et ailleurs !

Indymedia Nantes, 10 mai 2008.

Mutinerie : tumulte de mécontents, action collective de rébellion

Dans la nuit du 26 au 27 avril, six jeunes détenus sur les treize incarcérés au sein de l'EPM de Porcheville (Yvelines), ont dégradé leurs cellules, quinze jours seulement après l'ouverture du centre de détention. Le lundi 18 juin 2007, c'était à Meyzieu ; et le samedi 7 & le dimanche 8 juillet 2007, à Lavaur.

Fugues, sabotages, incendies, affrontements avec les surveillants, cris aux fenêtres, etc. Souvent étouffés, ces actes d'insoumission sont plus généralement utilisés afin de justifier des mesures de plus en plus coercitives. À Meyzieu, les 4 mineurs se sont fait massacrer par les ERIS et ont pris 7 mois fermes. À Porcheville, les mutins sont retournés en quartiers pour mineurs. Comme dans toutes les autres prisons, ceux qui luttent subissent les mêmes sanctions : transferts, tabassages, mitard. Rappelons que fin janvier, l'administration pénitentiaire de Meyzieu a laissé un jeune détenu se suicider au mitard, où on l'avait enfermé parce qu'il avait mis le feu à sa cellule.

En 2004, Le gouvernement avait annoncé la construction de 7 « établissements pénitentiaires pour mineurs » de 13 à 18 ans. Ils étaient censés offrir 420 nouvelles places d'incarcération s'ajoutant aux 850 existantes dans les quartiers pour mineurs des prisons. Ce renouveau des structures d'enfermement des mineurs s'inscrit dans un renforcement sécuritaire généralisé : création de nouveaux délits et abaissement de la responsabilité pénale pour les mineurs, peines plancher et rétention de sûreté, généralisation du fichage ADN et de la vidéosurveillance, du contrôle biométrique dans les écoles, harcèlement constant de la BAC dans les quartiers populaires et rafles d'étrangers dans les villes... Tout cela se mettant en œuvre avec une pression industrielle énorme puisque bon nombre d'entreprises misent aujourd'hui leur essor économique sur l'écoulement de produits high-tech de contrôle social. En plein boom depuis septembre 2001, omniprésente à la télé et au centre de tous les enjeux politiques, la propagande sécuritaire déchaîne la peur des autres et cherche à soumettre à la domination économique et sociale. Il s'agit maintenant pour l'Etat de désigner des délinquants dès le plus jeune âge et de les punir. L'objectif est de mater les classes défavorisées.

Comptant sur un oubli du bilan désastreux des bagnes pour enfants et autres formes d'enfermement du passé, l'Etat voudrait convaincre du bien fondé et de la modernité des EPM. Du ministre, aux éducateurs en passant par les éducateurs, tous déclarent que : « *ce n'est vraiment pas une prison répressive mais une prison de réinsertion* ». Ce qui est sûr, c'est que chaque « adulte » possède et utilise quotidiennement les trousseaux de clés qui enferment les détenus dans leur cellule. Cellule, coursive, psychiatre, cellule, cours scolaires, matons, salle de sport, « éducateurs » en mal d'autorité, parloir, barreaux, juges, mur d'enceinte, béton, cellule, cellule, cellule... Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de miradors, mais un panier de baskets, qu'il y a des salles de classes et une salle de vie, que les cellules donnent sur un carré de verdure, que la prison comme lieu d'enfermement disparaît. Existente-ils comme à Fresnes des lignes au sol pour marcher en ligne, ou bien des couleurs pastel au mur des cellules pour mieux rappeler l'infantilisation des détenus ?

Souvent la prison est un lieu opaque, de ces espaces où il est difficile de s'imaginer à quel point se réalise une utopie du contrôle et de la discipline. Des plans de chantier d'une prison pour mineurs ont été diffusés sur Internet ([HTTPS://PARIS.INDYMEDIA.ORG/ARTICLE.PHP3?ID_ARTICLE=84016](https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=84016) ou [HTTPS://PARIS.INDYMEDIA.ORG/IMG/PDF/DOC-47018.PDF](https://paris.indymedia.org/img/pdf/doc-47018.pdf)), puis ensuite repris dans un dossier d'information ([HTTPS://PARIS.INDYMEDIA.ORG/IMG/PDF/DOC-47017.PDF](https://paris.indymedia.org/img/pdf/doc-47017.pdf)). La diffusion de ces plans permet de « *soutenir et documenter toute critique, toute lutte s'attaquant au système carcéral* », parce qu'ils illustrent et montrent comment s'organise l'espace d'une prison.

D'ailleurs, il est important de rappeler que des personnes sont actuellement incarcérées et sous instruction anti-terroriste depuis près de quatre mois ([HTTP://CETTESEMAINE.FREE.FR/SPIP/ARTICLE.PHP3?ID_ARTICLE=999](http://CETTESEMAINE.FREE.FR/SPIP/ARTICLE.PHP3?ID_ARTICLE=999)), notamment parce qu'elles avaient parmi d'autres choses des plans de la prison de Porcheville. Les flics n'ont pas hésité à faire de ces plans un secret d'Etat, et de leurs détenteurs des méchants terroristes ; alors même que la directrice de l'EPM de Porcheville dédramatisait la situation dans le *Parisien* du 28 février 2008 : « *Les plans retrouvés chez les anarchistes n'ont rien de secret et se trouvent, avec un peu de recherche, sur Internet* ».

C'est pourquoi, en solidarité avec ces deux personnes en prison, et surtout pour nourrir la lutte contre les prisons pour mineurs, il est intéressant de diffuser les plans de chantier disponibles sur Internet, le dossier de presse *Pour en finir avec les prisons pour mineurs*, de relayer les actes d'insoumission des détenus et de multiplier les actions contre ces structures d'enfermement.

Face aux prisons, construisons des solidarités et des insoumissions.

À bas tous les enfermements. Liberté pour tous les prisonniers.

<http://nantes.indymedia.org/article/14269>

Prise d'antenne sur France Culture à l'Odéon

Indymedia Paris, 10 mai 2008.

Ce samedi 10 mai, nous avons perturbé l'émission Répliques de France Culture et réussi à y lire le texte suivant, diffusé à l'antenne vers 9h30 :

Messieurs qui dites occuper l'Odéon,

Nous ne sommes pas particulièrement en colère contre vous. Vous entendre enterrer une des plus belles révoltes que le vingtième siècle ait connu par ici, ne nous étonne plus.

Si nous prenons aujourd'hui, ce temps d'antenne, c'est pour dire à ceux qui écoutent, qu'à l'heure où les anciens combattants rabâchent leurs faits d'arme, à l'heure où les experts évacuent le sens des mots à coups de verbiages.

À cette heure, d'autres s'emparent du présent et tentent de l'habiter par leurs luttes et leurs révoltes.

À cette heure, par exemple, des migrants enfermés se battent dans les centres de rétention : grève de la faim, refus de se faire compter, de rentrer dans les chambres, cellules brûlées. Et les CRS qui régulièrement prennent le relais des matons pour étouffer à coups de matraques les révoltes naissantes.

Nous rentrons dans la lutte aux côtés des enfermés, notamment en relayant à l'extérieur ce qui se crie à l'intérieur des centres, car nous avons décidé de traduire en actes notre dégoût de la chasse aux étrangers. Et nous le faisons en désertant les formes mortes de la politique de parti, de représentation, de hiérarchie.

Dans ce « nous » de mouvement, dans ce « nous » de révolte se trouvent trois personnes, qui se rendent le 19 janvier 2008 à la manifestation contre le centre de rétention de Vincennes et se font contrôler. Ils ont sur eux, comme d'autres, des clous tordus et du fumigène artisanal. Des clous pour faire barrage aux véhicules. Un fumigène pour saluer les détenus.

Un équipement relativement banal, donc. Mais là où l'on ne peut que voir des fumigènes et des crève-pneus, la police décide de voir les ingrédients d'une bombe artisanale. « Terroristes » crient en cœur la

justice et les journaux. Et voilà deux amis, Ivan et Bruno, jetés en prison en l'attente d'un procès, placés sous juridiction anti-terroriste.

Aujourd'hui, cela fait presque quatre mois qu'ils y sont.

Pourquoi ? Parce qu'un mouvement commençait à prendre trop d'ampleur ? Parce que les formes de lutte qu'ils ont choisi ne correspondent pas aux cartes de contestation prévus et encadrés par les instances dirigeantes ?

Vous l'aurez compris, nous n'aimons pas les pavés muséifiés. Nous allons laisser continuer les gens de médias, sans nous, tâcher de noyer les puissances de la lutte dans des phrases sans effets. Mais maintenant, vous savez qu'aujourd'hui encore, quelques uns crient fort et qu'on les jette en taule.

Sachez aussi que nous ne nous laisserons pas faire.

Solidarité avec ivan et bruno et tous les enfermés Merde aux croque-morts

*Un montage son à écouter sur : <https://paris.indymedia.org/IMG/mp3/doc-53342.mp3>
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=99500*

Des nouvelles de l'instruction anti-terroriste de Vierzon

Indymedia Grenoble, 11 mai 2008.

Depuis le 27 janvier 2008, deux personnes sont incarcérées sous le régime anti-terroriste. Obtenir des informations sur leur situation est long et difficile, c'est pourquoi ce texte qui n'a pas vocation à relayer la parole policière n'est écrit que trois mois plus tard.

Le 21 janvier 2008, deux personnes se font arrêter par la douane à Vierzon. Dans le coffre de leur voiture, selon la presse, la police trouve 2 kg de chlorate, de la documentation sur la fabrication d'explosifs et des plans de l'établissement pénitentiaire pour mineur de Porcheville. L'anti-terrorisme se saisit instantanément de l'affaire. Ils nient les accusations qu'on leur prête : « détention et transport d'engins explosifs en vue de commettre des attentats ». S'ensuit une garde-à-vue de 96H dans les nouveaux locaux de l'anti-terrorisme à Levallois et trois perquisitions avec prélèvements d'empreintes et de traces ADN. L'une des deux personnes se voit charger par la police de l'accusation d'une tentative d'incendie, durant la période électorale, d'un véhicule de police garé devant le commissariat du 18^e arrondissement. Les accusations sont uniquement basées sur des intentions qu'on leur prête. On est dans le domaine de la spéculation, alimenté par un fichage politique.

Les deux personnes arrêtées participent à des manifestations et des luttes avec les sans-papiers et les mal-logés.

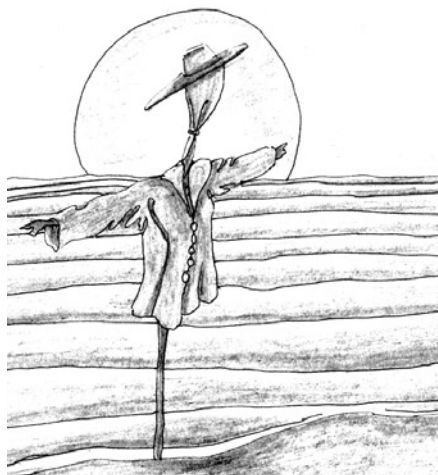
Depuis trois mois, les deux camarades sont en détention provisoire, sous un régime « spécial », celui de détenu hautement surveillé (DHS : elles sont seules en cellule, mais ont accès aux promenades collectives).

L'administration pénitentiaire (AP) et la justice essaient de les casser, avec l'appui de leur régime spécial ou avec des moyens bien connus. Les permis de visites sont lâchés au compte-goutte sur convocation pour interrogatoire à la section antiterroriste du quai des orfèvres. Leur accès aux activités est toujours difficile et elles sont supprimées au moindre prétexte.

Aussi, l'AP s'enflamme pour une histoire de dessin. La personne incarcérée à la Maison d'arrêt pour femme de Fleury s'est faite transférée à Séquedin (près de Lille) pour avoir dessiné les murs qui l'entourent

de « manière plutôt réaliste ». « Antécédents avec des plans », « terroriste », la prison se monte le chou : les dessins se transforment en plan d'évasion.

Également pour le second un transfert de Fleury à la prison de Chauconin (Meaux). Le motif officiel est une instruction concernant son tabassage par des détenus assez bêtes pour écouter les manipulations d'un maton qui a fait tourner la rumeur que le camarade était un nazi, un facho... Pratique souvent utilisée par l'AP pour monter les détenus les uns contre les autres. Ce motif de transfert n'est qu'un prétexte étant donné qu'il avait changé de bâtiment quelques jours plus tard.



La méthode du transfert fréquemment utilisée contre les prisonniers a souvent les mêmes conséquences : l'éloignement familial, la perte de relations avec les autres détenus, beaucoup moins de visite de l'avocat, la perte d'affaires et de courriers.

Ils sont incarcérés dorénavant dans des prisons toutes nouvelles, connues pour leur fonctionnement plus sécuritaire et atomisant, où les logiques de la surveillance sont plus aiguisées.

Alors que l'Etat cherche à nous séparer et à nous casser à grands coups de catégorisation et d'étiquette, la solidarité active avec les emprisonnés est indispensable.

Solidarité avec les détenus !

<http://grenoble.indymedia.org/index.php?page=article&filtre=0&droiteA=0&numpageA=1&id=6671>

Petite liste des textes & analyses parues par ailleurs sur Internet...

- [Grenoble] *Liberté pour Bruno et Ivan – Tract et affiches pour le rassemblement du 13 mai 2008*. Indymedia Grenoble, 7 avril 2008.
<http://grenoble.indymedia.org/index.php?page=article&filtre=1&droiteA=1&numpageA=1&id=6651>
- [Paris] *Rassemblement pour la liberté de bruno et ivan et concert de solidarité*. Indymedia Lille, 17 avril 2008.
<http://lille.indymedia.org/spip.php?article12629>
- [Lille] *Solidarité avec ou sans papiers*. Indymedia Paris, 23 avril.
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98524
- Grenoble : *Des fumigènes pour Bruno et Ivan lors de l'occup' du CROUS*. Indymedia Paris, 24 avril 2008.
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98566
- [Toulouse] *Contre la criminalisation des luttes et le terrorisme d'Etat – Rassemblement de soutien à Yvan et Bruno*. Indymedia Toulouse, 28 avril 2008.
http://toulouse.indymedia.org/article.php3?id_article=21273
- Paris : *Rassemblement pour Ivan*. Brèves du désordre, 28 avril.
https://cettesemaine.free.fr/spip/article.php3?id_article=1135
- [Paris] *Une agence air france attaquée*. Indymedia Paris, 29 avril.
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98766
- [Paris] *Diverses actions de solidarité*. Indymedia paris, 30 avril.
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=98824
- [Paris] *Concert de soutien pour Ivan et Bruno, le 24 mai*. Indymedia paris, 5 mai.
https://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=99175
- [Toulouse] *Compte-rendu du rassemblement en soutien à Yvan et Bruno*. Indymedia Toulouse, 9 mai 2008.
http://toulouse.indymedia.org/article.php3?id_article=22611
- *Rassemblement de soutien à Bruno et Ivan – Grenoble 13 mai 2008*. A-Infos, 10 mai 2008.
<http://www.ainfos.ca/fr/ainfos07464.html>

Annexes



Le terrorisme. Quelques éléments juridiques

Retranscription d'extraits de l'émission radio de l'Envolée, 4 avril 2008.

Jusqu'au début des années 1980, le droit pénal français ne fait aucune référence à la notion de « terrorisme ». Il y a néanmoins des dispositions spéciales, quand l'Etat le juge nécessaire, comme lors de la guerre d'Algérie.

C'est dans la loi du 9 septembre 1986 qu'apparaît pour la première fois un titre relatif aux « infractions en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Cette loi met en place des procédures particulières pour les affaires dites « terroristes » et une procédure d'indemnisation des victimes.

En 1994 apparaît dans le code pénal un chapitre entièrement consacré au terrorisme, en faisant ce qui est appelé une « infraction autonome » ! Ce texte légitime le particularisme de ce régime juridique. Puis émergent, en 2001, la Loi sur la Sécurité Quotidienne et, en 2006, la loi sur la lutte antiterroriste. Ces lois étendent le régime antiterroriste (qui s'applique ainsi à de plus en plus de situations) et augmentent les moyens de répression.

Juridiquement, le régime antiterroriste n'est pas un droit d'exception, mais un droit spécialisé et déroga-toire comme d'autres (cf. le droit économique, le droit de la criminalité organisée...). Il existe une oscilla-tion entre la volonté de combattre le phénomène terroriste au moyen d'instruments juridiques ordinaires et la tentation d'instaurer en la matière un dispositif dérogatoire.

Le terrorisme est défini ainsi par l'Union européenne : sont terroristes diverses infractions commises *« dans le but de gravement intimider une population ou contraindre indûment des pouvoirs publics ou une or-ganisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou d'une organisation internationale »*.

Un même acte peut donc relever soit du droit commun, soit du domaine du terrorisme. Certains actes basculent parfois du droit commun au « terrorisme », et vice-versa. C'est le ministère public (le parquet) qui est chargé de qualifier un acte matériel de « terroriste ». Il peut donner à des faits précis un sens et une dimension différents. En effet, les actes ainsi qualifiés subissent alors un traitement particulier, tant pour la procédure que pour les peines encourues.

Comme pour toute infraction, l'acte terroriste comprend un élément matériel et un élément intention-nel. Les actes matériels peuvent être « classiques » (identiques à ceux du droit commun) : atteinte à la vie, vol, dégradation, fabrication ou détention d'engins explosifs...). Ou ils peuvent être spécifiques au régime terroriste : terrorisme écologique, terrorisme par association de malfaiteurs, par financement d'entreprise terroriste, par le fait de ne pas pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie...

L'élément intentionnel, quant à lui, est toujours spécifique en matière de terrorisme. Seule l'intention distingue l'acte terroriste des infractions ordinaires de droit commun. Cette intention est définie par la *« re-lation de cet acte avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »*. Les termes utilisés dans cette phrase ont un sens qui peut être interprété juridiquement de manière très large, très vaste. La qualification de « terrorisme » repose sur l'intention, qui est éminemment subjective, donc difficile à connaître. Et cette intention n'est définie que vaguement. Il n'est donc pas aisé de donner une définition claire du terrorisme, la loi restant floue à ce sujet (n'est-ce pas volontaire ?).

De multiples services de police, de justice et du gouvernement travaillent spécifiquement sur la question de la lutte antiterroriste.

Tous ces services sont concentrés à Paris, où siègent notamment 8 juges d'instruction antiterroristes et 8 procureurs antiterroristes. La cour d'assises antiterroriste est spécialisée : les jurés ne sont pas populaires comme d'habitude, ce sont des assesseurs professionnels. Les garde à vue peuvent durer jusqu'à six jours. Les perquisitions, fouilles et contrôles d'identité sont facilités, de même que les écoutes et filatures. Un grand fichier centralise toutes les informations en matière d'antiterrorisme : le fichier Violence Attentat Terrorisme (VAT). Il permet d'identifier des personnes à l'aide d'états civils, de pseudonymes, de nationa-lités, mais aussi, et c'est une innovation, à partir des habitudes de vie d'une personne, de ses compétences, ou d'une simple description physique. L'ensemble du fichier concerne non seulement les individus connus pour leurs activités terroristes ou leur soutien apportés à des groupes terroristes mais également des per-sonnes entretenant ou ayant entretenu des relations directes avec les personnes fichées.

En matière de terrorisme, sont augmentés les temps de prescription (délai à l'expiration duquel la pro-cédure ne peut plus avoir lieu contre le criminel ou le délinquant), les durées des peines et les périodes de sûreté (périodes pendant lesquelles le condamné ne peut pas bénéficier d'aménagement de sa peine).

En droit, tous ces délais sont donc souvent plus importants en régime terroriste qu'en droit commun ; cela ne signifie pas pour autant qu'en fait ces peines soient toujours plus importantes, ou que, lorsqu'elles le sont, elles n'équivalent pas aux peines d'autres droits (comme le droit de la criminalité organisée par exemple).

La chasse à l'autonome est ouverte !

Tract diffusé par Des prolétaires de Basse-Loire, mi-1979.

À la suite de la manifestation des sidérurgistes à Paris, qui a été l'occasion pour de jeunes, et moins jeunes, prolétaires d'exprimer leur haine du vieux monde, les médias, « *l'Humanité* » comprise, se sont déchaînés contre les « autonomes », auteurs, paraît-il, de l'émeute qui a pris de court la police syndicale. Le spectre des « autonomes » trouble aujourd'hui le sommeil des bourgeois comme, hier, celui des « maoïstes » et l'Etat leur fait jouer le même rôle, celui de boucs émissaires, et les désigne de la même façon : de « dangereux individus » qui sont toujours prêts à faire sauter des bombes quelles qu'en soient les conséquences. Alors, mieux vaut les surveiller de près et même les neutraliser à titre préventif pour éviter les passages à l'acte. Il en va de la sécurité des citoyens, c'est-à-dire de celle de l'Etat. Depuis dix ans, c'est toujours le même discours qu'il nous sort dès que les luttes sociales reprennent du poil de la bête, actuellement du côté de la sidérurgie.

Au lendemain de la grève générale de Mai 68, après le temps des « classes dangereuses » vint celui des « milieux dangereux ». Rappelons-nous : en France, l'Etat ne prenait même plus de gants, et la démocratie apparaissait pour ce qu'elle est réellement : la dictature du capital. Depuis lors, révolutionnaire, ou supposé tel, tu es pourchassé non pas tant pour ce que tu fais mais pour ce tu es ou ce que tu peux devenir. L'Etat fait ton éducation de citoyen par la trique. La loi de Marcellin la Matraque, qui a instauré la responsabilité collective des actes dans les manifestations, ne fait que sanctionner ce qui constitue le véritable fond du code pénal dès que l'Etat pense, à tort ou à raison, qu'il y a péril en la demeure : la sanction du degré de dangerosité individuelle et collective. Tu t'es fait contrôler en manif au cours de laquelle il y a eu de la casse. Tu n'as rien fait mais tu es fiché aux RG. T'es bon pour la procédure de flag avec, en prime, trois mois fermes au minimum et six mois avec sursis. C'est le tarif pour l'innocent afin de le dissuader de devenir coupable et pour faire peur à ceux qui appartiennent aux mêmes « milieux ». Tu parles d'insurrection par voie de presse et tu appelles des prolétaires à s'organiser dans ce sens. Tu rappelles que d'autres, au nom de Marx, de Bakounine, etc. font de même depuis Mai 68. Tu tombes sous le couperet de la célèbre loi de 1934, reconduite par tous les partis et tous les gouvernements depuis le Front populaire, qui sanctionne « la reconstitution de ligue antirépublicaine » et de là, ça peut être l'aller simple pour la Cour de sûreté de l'Etat au motif « d'incitation à la destruction des institutions républicaines », avec trois ans au minimum. Comme pas mal de « maoïstes », il y a à peine six ans, même en l'absence d'actes prouvés.

Alors, rien d'étonnant que de présumés « casseurs » parisiens soient embastillés par les juges du Palais dans le cadre de la loi Marcellin. Rien d'étonnant aussi que les sidérurgistes qui ont ravagé le centre de Sedan il y a quelques mois – attaques de commissariats, incendies de perceptions, saccages du siège local du patronat, destruction de vitrines des locaux syndicaux, etc. – soient libérés avec quelques mois de sursis au maximum sans être stigmatisés comme « autonomes ». Du côté de Longwy, ça n'aurait pas marché. Idem pour Paris, lorsque les plus furieux d'entre eux ont saccagé l'avenue de l'Opéra. Pour l'Etat démocratique, la moindre des choses, c'est de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Mais de diriger la vindicte populaire contre des individus qu'il présente comme les auteurs du « chaos ». Afin de les isoler et d'entraîner toute possibilité de jonction et de généralisation de la lutte.

En tout cas, « autonomes » ou pas, l'Etat traite toujours en ennemis ceux qui s'en prennent résolument à la société qu'il défend. Solidarité avec ceux qui sont tombés ! De leur liberté dépend aussi la nôtre !

L'ennemi intérieur

Août 2004, Traduction d'une affiche turinoise publiée le 10 août 2004 sur le site italien anarcotico.net.

Le climat de guerre envahit toute la vie sociale. La « menace terroriste » remplit les pages des journaux et les écrans de la télévision. Sous la canicule estivale, le gouvernement serre les mailles d'un front intérieur qui n'admet pas d'anicroche. Ainsi, du nord au sud de l'Italie, l'appareil répressif de l'Etat se déchaîne, perquisitionnant et emprisonnant des dizaines de compagnons. Certains – en Sardaigne – sont accusés d'avoir incendié le siège de Forza Italia ; d'autres – à Gênes et Lecce – sont accusés d'« être intervenus » lors d'une des rafles quotidiennes contre les immigrés ou d'avoir appuyé la révolte et la fuite d'un centre de rétention ; d'autres encore – à Rovereto – ont été arrêtés pour avoir réagi à une agression fasciste il y a deux ans. Enfin, chronologiquement, deux enquêtes – l'une entre Rome et Viterbo, l'autre à Pise et alentours – ont envoyé en prison ou en résidence surveillée plusieurs compagnons pour association subversive à but terroriste. Certains d'entre eux, en prison, mènent actuellement une grève de la faim qui leur a déjà fait perdre environ 10 kg.

L'Etat, depuis toujours, réprime sans atermoiements ceux qui sont ses ennemis déclarés, ce n'est certainement pas une nouveauté dont on peut être surpris ou scandalisé. Aujourd'hui cependant, l'acharnement policier, accompagné d'un bombardement médiatique à la limite de la paranoïa, témoigne d'une situation sociale toujours plus explosive où pèse la menace du mécontentement et du désespoir. Situation à laquelle l'Etat répond préventivement en attaquant tous ceux qui ne sont pas conformes. Les « attentions » de la police, en fait, ne concernent plus exclusivement les « subversifs de service » mais quiconque en vient, même accidentellement, à heurter les impératifs de la marchandise. Des matraquages des ouvriers en grève aux réquisitions des conducteurs de bus, des internements et déportations des immigrés aux plaintes contre ceux qui luttent pour défendre leur santé contre les poisons industriels, des expulsions de maisons et de camps de nomades au contrôle technologique et militaire des quartiers, villages, stades et villes, tout prend, de façon toujours moins rhétorique, l'allure de front intérieur d'un pays en guerre.

Une organisation sociale qui ne sait produire que des catastrophes, des épidémies, des guerres, la peur, la précarité et le désespoir sait aussi qu'elle doit se défendre contre la rage en retour. Quand on veut serrer la vis, on trouve des lois, on les invente ou on les ignore, comme l'a candidement déclaré le ministre de l'Intérieur Pisanu au sujet de la répression contre les anarchistes. Lorsque les conditions pour encadrer les pratiques de révoltes qui échappent aux canons du code pénal font défaut, cela n'empêche pas de donner des années de prison, en bonne concorde avec les belles âmes démocrates et garantistes. Épouvanter, isoler et pratiquer la terre brûlée autour de ceux qui ne se soumettent pas, peut-être afin de convaincre certains de « se repentir », est devenue la manière de s'opposer à une rébellion, en acte ou potentielle, qui risque de devenir contagieuse.

Le moment est alors venu pour tous les ennemis intérieurs de prendre conscience d'eux-mêmes, de cultiver la colère que génère ce quotidien toujours plus invivable, pour la déverser contre la domination. Rompre l'isolement entre les luttes, dépasser les séparations, faire de la solidarité une arme, promouvoir l'autonomie et l'action directe. L'unique défense possible face à la répression est celle-là, une défense qui est déjà une réponse, une réponse qui est déjà une attaque. Qui sème la misère récolte la colère.

Quelques ennemis de l'intérieur

Compile classe... contre classe !

A-infos, mars 2008.

Une compilation de soutien aux incendiaires engeolé-e-s lors des présidentielles 2007.

Pendant la campagne électorale des présidentielles 2007, un peu partout en France, des dizaines de permanences de tous bords sont attaquées (au moins cinq ont brûlé), des bureaux de votes et des relais télé sont sabotés. Et puis des voitures et des drapeaux français qui s'enflamment, des vitrines qui tombent...

D'la barricade et du pavé ! À Avignon, Montpellier, Villeurbanne, Paris et Millau, plusieurs personnes sont incarcérées pour s'en être prises à la démocratie et à ce système par diverses actions*. Ces actes parlent d'eux-mêmes et leur auteurs sont pour nous des camarades, des pyrotechniciens de la lutte des classes. Incarcérés, certains ont été lourdement condamnés et d'autres sont encore en attente de leur procès. Il est nécessaire d'organiser un soutien financier (frais de cantines, d'avocats, etc.), moral et politique.

* 31 mars, Avignon, incendie d'une permanence électorale du PS ; 22 avril, Montpellier, incendies de « voitures de bourges » dans le centre-ville ; 22 avril, Millau, sabotage de trois relais de télévision ; 22 avril, Paris, transport de fumigènes artisanaux ; 11 mai, Villeurbanne, incendie d'une permanence électorale de l'UMP ; 11 mai, tentative d'incendie d'une voiture devant le Fouquet's.

D'où cette compile.

Pour survivre et espérer des victoires face au pouvoir, l'organisation collective et la solidarité sont des armes.

La compile (brochure et CD) est vendue 5 euros (ou plus) en soutien aux incendiaires engeolé-e-s. Pour commande, infos, ou pour diffuser cette compile : csie@boum.org



sommaire

INTRODUCTION

« Troubler gravement l'ordre public »

ARTICLES TIRÉS DE LA PRESSE BOURGEOISE

- *L'extrême gauche radicale tentée par la violence.* Le Figaro, 8 juin 2007.
- *Une jeune fille arrêtée pour l'attentat raté de la dépanneuse.* Le Parisien, 30 janvier 2008.
- *Les RG s'inquiètent d'une résurgence de la mouvance autonome.* Le Monde, 1^{er} février 2008.
- *Entretien de Alliot-Marie : « Je veux mettre fin à la propagande terroriste ».* Le Figaro, 1^{er} février 2008.
- *Alliot-Marie voit Action Directe partout.* Bakchich.info, 20 février 2008.

TEXTES, ANALYSES, AFFICHES...

- *Fontenay-sous-Bois : 3 camarades mis en examen pour un fumigène dans le 94.* Indymedia Nantes, 24 janvier 2008.
- *A propos des dernières arrestations...* Indymedia Lille, 3 février 2008.
- *Arrestations dans le 94 pour un fumigène : quelques précisions...* L'Envolée, février 2008.
- *Solidarité !* Indymedia Paris, 26 février 2008. Communiqué du collectif Kalimero Paris.
- *Appel du Front de Libération des Fumigènes.* Indymedia Paris, 22 mars 2008.
- *« Noël en rétention, Pâques en prison ».* Tract diffusé lors de la manifestation du 5 avril 2008.
- *Paris : Récit du 5 avril, journée de solidarité avec les sans-papiers.* Indymedia Paris, 7 avril 2008.
- *Chlorate entre autres choses.* Indymedia Paris, 12 avril 2008.
- *Compte-rendu du rassemblement de soutien à Ivan et Bruno.* Brassicanigra.org, 18 avril 2008.
- *Etat et terrorisme.* Léon de Mattis, Indymedia Paris, 18 avril 2008.
- *Affiche « Qui sont les terroristes ? »* Avril 2008.
- *Il n'y a pas que les clous qui soient tordus.* Cnt-ait.info, 20 avril 2008.
- *Quelques propos sur l'outil anti-terroriste.* Indymedia Grenoble, 20 avril 2008.
- *Lettre d'Ivan et Bruno.* Indymedia Paris, 21 avril 2008.
- *Vive les mutineries dans les prisons pour mineurs, à Porcheville et ailleurs !* Indymedia Nantes, 10 mai 2008.
- *Prise d'antenne sur France Culture à l'Odéon.* Indymedia Paris, 10 mai 2008.
- *Des nouvelles de l'instruction anti-terroriste de Vierzon.* Indymedia Grenoble, 11 mai 2008.

ANNEXES...

- *Le terrorisme. Quelques éléments juridiques.*
- *La chasse à l'autonome est ouverte !* Tract diffusé par *Des prolétaires de Basse-Loire*, mi-1979.
- *L'ennemi intérieur.* Août 2004, Traduction d'une affiche turinoise publiée le 10 août 2004 sur le site italien anarcotico.net.
- *Complice classe... contre classe !* A-infos, mars 2008.

Reproduction libre et vivement encouragée

